

Les cités en attente de création d'une police de proximité

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 4021 - Mardi 15 novembre 2016 - Prix : 10 DA

Tizi Ouzou / Départ en retraite des travailleurs de l'ENIEM

Début de versement des indemnités avant fin novembre

Page 24

Journée mondiale

Les spécialistes appellent à l'action pour mieux prévenir le diabète

Page 2

Il n'y a pas de crise politique aujourd'hui en Algérie

Par Mohamed Habili

Parce que l'Egypte repasse sous les fourches caudines du FMI, alors même qu'elle ne dispose pas de rente pétrolière, dans le pays les mêmes prophètes de l'apocalypse, un instant groggy par un cours des événements plutôt contraire, font mine de redresser la tête, encouragés qu'ils sont par des responsables qui pour se faire bien comprendre du bon peuple croient porteur de puiser dans leur langage d'agitateurs sans vergogne. Entendre dire par des membres du gouvernement que c'est dès l'année prochaine que le pays doit trouver une alternative à la rente pétrolière, et qu'à défaut ce sera la faillite, ou le naufrage, voilà de quoi redonner de l'espoir et peut-être même vie à tout ce qui est en train de mourir politiquement. Il ne manque qu'une seule autre bonne nouvelle pour que le parti informel de l'opposition, dont la presse dite indépendante est à la fois l'organe et la partie visible, retrouve toute sa hargne qu'on annonce que la santé du président, qu'on dit à l'étranger pour des soins, est repassée dans le rouge, en dépit des assurances du secrétaire général du FLN, par ailleurs lui-même médecin. Il n'est jamais bon pour un gouvernement de parler comme l'opposition. Le parti parallèle de l'opposition ayant perdu une bataille mais pas la guerre, il suffit de peu de chose finalement pour qu'il reprenne confiance en lui-même. Il aura perdu la guerre quand il aura été dissous.

Suite en page 3

Loi de finances et ses incidences sur le pouvoir d'achat

L'opposition tire la sonnette d'alarme et la majorité justifie



La première plénière consacrée à la présentation et le débat autour du projet de loi de finances 2017, entamée hier à la chambre basse du Parlement, a été marquée par le rejet de l'opposition qui a tiré la sonnette d'alarme par rapport aux incidences sur le pouvoir d'achat alors que la majorité parlementaire, en fin de mandat législatif, a tenté de justifier son soutien au gouvernement. Page 3

Modernisation de la justice

Tenue de 40 procès par visioconférence

Page 6



Constantine

Le 14^e Dimajazz du 19 au 24 novembre

Page 13

Violence et insécurité urbaines

Les cités en attente de création d'une police de proximité

■ Ce ne sont certainement pas les beaux discours de sensibilisation qui pourraient avoir raison de tous ces nouveaux phénomènes qui ravagent la société algérienne. Il n'y a pas meilleur remède que des mesures répressives et sans concession.

Par Meriem Benchaoua

Passé de répit pour les violences dans les quartiers, un phénomène qui passe à la vitesse supérieure. Aujourd'hui, il ne se passe pas un jour sans qu'on entende parler d'une agression, d'un vol ou d'une tentative de violence envers des jeunes, des enfants et mêmes des femmes. Un fléau inquiétant qui continue de susciter l'intérêt des services concernés, lesquels essayent de découvrir les causes de son apparition et ce, pour suggérer les solutions adéquates permettant d'engager une lutte efficace. Toutefois, ce ne sont certainement pas les beaux discours de sensibilisation qui pourraient avoir raison de tous ces nouveaux phénomènes qui ravagent la société algérienne. Il n'y a pas meilleur remède que des mesures répressives et sans concession. A cet effet, un projet de création d'une police de proximité sera soumis au gouvernement pour répondre aux exigences de sécurité des cités nouvelles et du tissu urbain en expansion continue.

S'exprimant hier sur les ondes de la Radio nationale, le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Noureddine Bedoui, a assuré que le projet de création d'une police de proximité pour sécuriser les quartiers et sévir contre la violence urbaine existait au niveau de son département. «Concernant la police de proximité, nous avons déjà eu un projet qui est prêt. Nous allons le soumettre au gouvernement. Nous avons un potentiel urbain,

très vaste, nous avons des cités nouvelles et notre préoccupation c'est la sérénité de nos cités», a-t-il affirmé. Dans ce sillage, M. Bedoui a rendu hommage à toutes les forces de sécurité, à l'Armée nationale populaire et à tous ceux qui œuvrent pour assurer la sécurité du pays ainsi qu'aux citoyens qui «ont pris conscience de l'importance de la stabilité».

Le code de wilaya sur les plaques d'immatriculation remplacé par un numéro

Visant à réduire l'impact des accidents de la route, garantir la sécurité routière et protéger l'économie nationale, Noureddine Bedoui avait annoncé l'entrée en vigueur, dès 2017, de la carte électronique d'immatriculation. «Chaque véhicule aura un numéro comme pour chaque citoyen algérien.

Ce qui nous permettra d'éliminer les immatriculations avec (code de wilaya) le 16, le 31, le 1...», a-t-il expliqué. Selon lui, cette numérisation et ce mode de gestion permettront d'atténuer la violence routière. Mais pour lutter contre ce fléau le ministre a fait savoir que son département travaillait à l'adaptation de l'arsenal juridique et se mettait à niveau par rapport à ce qui se fait dans d'autres pays. «Nous sommes en jumelage avec les Espagnols et nous travaillons avec les Français. Nous avons, également, institué, sous l'autorité du Premier ministre, une délégation intersectorielle à la sécurité et à la prévention routiè-



Ph/DR

re qui va répondre prochainement aux préoccupations des citoyens», a-t-il déclaré.

Le taux de recouvrement de la taxe foncière ne dépasse pas les 17%

Concernant la rencontre gouvernement-walis, l'invité a fait savoir que 80% des recommandations exhortaient les communes à gérer leurs finances et surtout à générer de la richesse. Selon lui, les collectivités locales doivent chercher les ressources

nécessaires au financement du développement. Et ce, en attendant la promulgation du «code de fiscalité locale» qui sera prêt au plus tard dans 3 mois. «Toutes les communes disposent d'un potentiel économique. Il ne s'agit pas de démultiplier ou de rajouter d'autres taxes mais de récolter notre dû», a-t-il précisé. Il révèle, dans ce sens, qu'en plus des centaines de milliers de biens non rentabilisés, seulement 17% de la taxe foncière étaient recouverts au niveau local. Pour ce qui est des communes rurales, pénalisées par

l'exonération de la taxe sur le foncier agricole, le ministre a affirmé que le prochain code fiscal prévoyait des taxes sur les investisseurs. «Aujourd'hui, nous ne parlons plus d'agriculteurs, nous parlons d'investisseurs dans le domaine agricole. Ce sont des investisseurs qui gagnent de l'argent et ils ont une commune où ils sont implantés. Cette taxe pourra aider les communes rurales dans l'exécution de leurs différents programmes», a déclaré le ministre.

M. B.

Journée mondiale

Les spécialistes appellent à l'action pour mieux prévenir le diabète

A l'occasion de la Journée mondiale du diabète, les spécialistes appellent le ministère de la Santé, les associations ainsi que les médias à s'associer afin de travailler ensemble pour améliorer la prévention du diabète pour une meilleure prise en charge des malades. Le taux de prévalence du diabète en Algérie est de 10%. Un chiffre en deçà de la réalité, si l'on considère qu'un diabétique sur deux ignore être affecté par cette pathologie. Ces malades n'ont donc pas la chance de recevoir un traitement pouvant prévenir les complications graves qui lui sont liées. Le P' Hannache Kamel, du service des maladies internes à l'EH Didouche-Mourad de Constantine, a, au cours d'une formation organisée par le laboratoire Novo Nordisc en collaboration avec le ministère de la Santé, tiré la sonnette d'alarme sur la prévalence du diabète en augmentation chaque année. Le spécialiste, qui a créé une unité d'éducation thérapeutique au niveau de l'EP de Constantine, spécialisée dans la prise en



charge du pied diabétique, qui a évité à des malades des imputations, a regretté un manque flagrant de médecins spécialisés. Faute de quoi, des infirmiers assurent

la prise en charge de ces malades alors que ces derniers nécessitent un traitement spécialisé. Le spécialiste évoque également un manque de diététiciens et

de podologues. Le D' Hannache a, à cet effet, insisté sur la prévention afin d'éviter les complications. Commentant l'enquête nationale sur les maladies non transmissibles (diabète, hypertension artérielle, etc.) lancée par le ministère de la Santé, le conférencier a salué l'initiative. Pour sa part, P' Benmohamed a plaidé pour une alimentation saine et une activité physique régulière. Selon l'intervenante, un cas sur deux de la population est en surpoids et un sur quatre est obèse. Pour y remédier, la conférencière a appelé à un travail de coordination des ministères de la Santé, de l'Education et surtout des médias. Le P' Benmohamed a appelé également à bannir les spots publicitaires sur des produits alimentaires nocifs pour la santé. De son côté, P' Nouri Nassim a insisté sur l'éducation thérapeutique des diabétiques. Selon lui, le médecin doit prendre en considération les besoins et les moyens du patient.

Louiza Ait Ramdane

Loi de finances et ses incidences sur le pouvoir d'achat

L'opposition tire la sonnette d'alarme et la majorité justifie

■ La première plénière consacrée à la présentation et le débat autour du projet de loi de finances 2017, entamée hier à la chambre basse du Parlement, a été marquée par le rejet de l'opposition qui a tiré la sonnette d'alarme par rapport aux incidences sur le pouvoir d'achat alors que la majorité parlementaire, en fin de mandat législatif, a tenté de justifier son soutien au gouvernement.

Par Nacera Chennafi

L'exposé du ministre des Finances, Hadji Babaami, qui a présenté un état des lieux alarmant sur la situation financière du pays avec le recul important des revenus pétroliers et le recours du gouvernement au fonds de régulation des recettes afin de couvrir le déficit budgétaire, n'a pas convaincu les députés de l'opposition qui rejettent l'augmentation de plusieurs taxes et impôts, en particulier la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) qui aura, selon eux, des incidences directes sur les prix de différents produits, donc sur le pouvoir d'achat. Cet avis est partagé entre les députés du Parti des travailleurs, l'Alliance de l'Algérie verte et Al Adala. Dans ce cadre, le chef du groupe parlementaire Al Adala, Lakhdar Benkhellaf, a réitéré le rejet de l'ensemble des taxes et impôts introduits dans le PLF 2017. Le député affirme que son groupe parlementaire proposera des amendements dans le cadre de la commission des finances de l'APN.

Pour sa part, Youcef Khebaba (Ennahda) de l'Alliance verte a tiré la sonnette d'alarme par rapport à l'épuisement du fonds de régulation des recettes qui sera, selon lui, à «0 dinar en 2018». Il a soutenu aussi que les différentes augmentations de taxes auront un impact direct sur l'augmentation des prix des produits de large consommation et le pouvoir d'achat des citoyens. Il a fait remarquer aussi la décision de ne plus parler d'augmentation de salaires, donc «comment le citoyen pourra payer les différentes charges ?», s'est-il interrogé.

Le Parti des travailleurs, qui qualifie le PLF 2017 de projet de loi d'austérité, a rejeté pour sa part les différentes taxes qui vont vider les poches des citoyens. Le chef du groupe parlementaire du PT, Djeloul Djoudi, reconnaît que la situation financière du pays est difficile à cause de la chute des prix du pétrole mais, selon lui, la solution n'est pas d'imposer de nou-



Ph/DK

non populaires» mais, selon lui, elles auront de «bons résultats dans l'avenir». Tliba a soutenu que ce texte est une «solution conjoncturelle à la situation économique». En commentant cette intervention, le président de l'APN, Larbi Ould Khelifa lui dira : «Il s'agit d'un discours d'adieu et une préparation pour revenir», allusion aux législatives de 2017. Pour sa part, Hizia Roussane a souligné la fin du mandat législatif avant de lancer : «On a soutenu les différents projets présentés par le gouvernement car l'objectif de celui-ci est la réussite du programme du président de la République».

«Le RND demande à Sellal de prendre des mesures audacieuses»

Au RND, c'est la critique de l'opposition. Salah Eddine Dkhili a accusé l'opposition de pré-campagne électorale à travers la critique du PLF 2017 en le qualifiant de «code pénal». Selon ce député, cette opposition sans la citer directement est soutenue par une «catégorie de médias non responsables». Il a appelé le gouvernement Sellal à prendre des «mesures audacieuses» pour orienter les subventions vers ceux qui le méritent, affirmant que celles-ci sont même au profit des étrangers. Il s'est interrogé comment le ministère des Finances et les directions des impôts vont collecter les impôts dans le cadre de la fiscalité locale.

Tahar Missoum, le revenant, n'a pas ménagé ses efforts pour critiquer le PLF 2017 tout en s'interrogeant sur la solution que trouvera le gouvernement pour couvrir le déficit budgétaire si le prix du pétrole n'atteint pas les 50 dollars. Prix de référence retenu dans le texte en question. Habib Guessam a lancé un défi aux députés de la majorité pour pouvoir revenir à l'APN à l'occasion des prochaines législatives. Il est à noter que près de 200 députés sont inscrits pour intervenir, en plus de neuf interventions écrites.

N. C.

veaux impôts aux citoyens. Il propose comme alternative la récupération de l'argent de l'évasion fiscale qui est de plus de 9 milliards de dinars, en plus des droits de douane.

La députée Nadia Chouitem a critiqué les déclarations du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, relatives au probable recours à l'endettement extérieur. Selon la représentante du PT, l'endettement extérieur touche la stabilité du pays et l'indépendance de l'Etat dans la prise de décision.

Selon elle, les mesures «d'austérité» sont en direction uniquement de la classe simple, qualifiant les nouvelles taxes de «guerre non dévoilée» envers le citoyen. Elle a évoqué aussi la réduction du budget de la solidarité et celles qui vont toucher les handicapés, les non-voyants, en plus de l'arrêt du gouvernement au recrutement, les projets sociaux. Le FFS rejette aussi ce texte. La députée Taiti Hayet a critiqué la présence de 3 ministres seulement au débat. Elle a critiqué aussi l'élaboration de ce projet par le gouvernement «sans la consultation de l'opinion publique et sans avoir les vraies données sur la situation économique et sans sensibilisation». Selon les membres de

la commission des finances, le PLF 2017 «touche le pouvoir d'achat du citoyen» contre «plusieurs facilitations en faveur du patronat sans que celles-ci participent à la création d'emplois et de richesses», qualifiant les solutions du gouvernement de «faciles». Du côté de la majorité, les députés du FLN ont tenté de justifier l'augmentation des taxes et impôts en soulignant le maintien des transferts sociaux pour les catégories les plus démunies. Certains députés du FLN se sont retrouvés dans la gêne pour défendre l'augmentation des taxes alors qu'ils sont en fin de mandat législatif. Dans ce cadre, on cite l'intervention du député Bahaa Eddine Tliba, premier intervenant dans cette plénière. Ce député a qualifié le PLF 2017 de porteur d'une vision prospective en démarrant d'une réalité. Tliba, qui souligne que ce texte intervient à la fin du mandat législatif, a tenu à souligner «la coordination entre le gouvernement et le Parlement» avant d'enchaîner : «On a fait ce qu'on pouvait par rapport à nos engagements envers le citoyen», une manière pour Tliba de justifier les positions des députés du FLN. Il reconnaît que le texte, «loin du populisme», a introduit «peut-être des mesures sévères et

Un responsable du FMI :

«Soutien à l'Algérie pour les réformes engagées»

Le chef de la mission du FMI pour l'Algérie, Jean-François Dauphin, a exprimé, hier à Alger, le soutien du FMI au processus des réformes menées par le gouvernement, soulignant que de telles réformes sont nécessaires pour aboutir à une économie diversifiée. M. Dauphin a fait cette déclaration à la presse à l'issue de son entretien avec le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, au siège du ministère. En visite à Alger à la tête d'une délégation du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de l'évaluation économique effectuée annuellement par cette institution financière internationale pour ses pays membres, M.

Dauphin a aussi salué les progrès réalisés en matière d'amélioration du climat des affaires, rapportés par le dernier rapport de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Questionné par l'APS sur les perspectives économiques de l'Algérie telles que perçues par le FMI, son représentant a avancé que ces perspectives dépendraient de la politique économique et des réformes mises en œuvre. A ce propos, il a estimé que pour faire face au choc pétrolier qui est «de grande ampleur», il faut une réponse sur deux fronts. Il s'agit, selon lui, de mener un assainissement des dépenses publiques «car le contrechoc pétrolier pèse sur la

capacité de l'Etat à continuer à financer au même niveau qu'aujourd'hui». En outre, a-t-il considéré, des réformes «de très grande ampleur» sont nécessaires «pour aider à réformer le modèle économique afin que la croissance soit davantage tirée par le secteur privé et soit moins dépendante des hydrocarbures et, donc, plus diversifiée». Pour sa part, M. Bouchouareb a présenté à la délégation du FMI les réformes engagées par le gouvernement en matière de relance de l'économie nationale par la promotion de la production nationale et l'amélioration du climat des affaires. Il a également rappelé, au passage, les différentes lois adoptées (code

des investissements...) et celles en cours de finalisation qui s'inscrivent dans une approche globale visant une diversification de l'économie et son indépendance vis-à-vis des hydrocarbures, notamment par le ciblage de certaines filières permettant de réduire les importations et de dégager des excédents à exporter. Le ministre a aussi fait référence au dernier classement-pays élaboré par la Banque mondiale sur le climat des affaires et dans lequel l'Algérie a amélioré son score en gagnant sept places pour se hisser au 156^e rang après avoir occupé le 163^e rang l'année dernière.

G. H.

LA QUESTION DU JOUR

Il n'y a pas de crise politique aujourd'hui en Algérie

suite de la page Une

Contre quoi justement il s'est prémuni en restant tapi dans l'informel. Dire, ou laisser entendre, mais au fond cela revient au même, que la stabilité du pays pourrait ne durer désormais que le temps que prendront ses réserves financières avant de s'épuiser convient à un opposant mais pas à un gouvernant. Cependant un gouvernant peut ne pas mesurer la portée de ses paroles. Quoi qu'il en soit, un pays n'est pas une entreprise économique tenue de faire du résultat ou de sombrer. Ce qui fait la stabilité d'un régime, ou seulement d'une de ses phases, ce ne sont pas l'état de ses finances et de son économie, mais le consentement de ses citoyens. Les Algériens ne se soulèveront pas, contrairement à ce qui s'écrit dans les journaux, quand les caisses de l'Etat seront complètement vides, et qu'il faudra se tourner à nouveau vers le FMI, comme aujourd'hui l'Egypte le fait. Ils ne formeraient pas une nation et un Etat si tel était le cas. Contrairement à ce qui se dit, l'explosion d'octobre 1988, la référence implicite, n'a pas été due à une cause économique mais à une cause éminemment politique. Elle n'est pas la conséquence du contre-choc pétrolier de 1986 mais de la crise politique du système politique algérien en raison des résistances internes rencontrées par le processus de libéralisation enclenché dès l'arrivée de Chadli au pouvoir. Elle n'avait rien de spontanée, comme cela est largement admis aujourd'hui. Or aujourd'hui il n'y a pas de crise politique. Il y a certes une opposition interne, et qui ne demanderait qu'à provoquer une crise politique, mais elle s'en montre tout à fait incapable. Elle ne se contenterait pas d'actionner ses journaux si elle avait les moyens de sa politique. En fait, par crise politique, on entend aujourd'hui en Algérie les problèmes de santé du président de la République. C'est un abus de langage. L'Algérie jouit aujourd'hui d'une grande stabilité politique, aussi étonnant que cela puisse paraître à certains. Elle n'est pas éternelle cependant. Mais une crise politique, qui est autre chose qu'une crise économique, aussi aigue ou grave que puisse être celle-ci, ne survient jamais comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Comme elle est profonde et dangereuse, qu'elle touche aux fondamentaux d'un Etat, elle ne prend jamais son monde par surprise. Elle naît, se développe, passe par différentes phases, dans une progression dramatique qui prend tout son temps.

M. H.

En dépit des efforts déployés par l'Etat

Beaucoup reste à faire pour l'artisanat

■ Les métiers de l'artisanat ont un riche potentiel, aussi prometteur que celui du tourisme en Algérie. Mais ils se trouvent confrontés à de multiples difficultés faisant qu'ils restent toujours mal exploités en vue de servir au mieux l'économie nationale.

Par Yacine Djadel

Bijoutiers, sculpteurs sur bois, potiers ou tisseurs de tapis traditionnels, il n'est point parmi ces métiers d'artisan où leurs fabricants ne trouvent des difficultés de taille à exercer leur travail. En effet, entre absence flagrante de matière première pour certains créneaux, passant par de réels casse-tête à trouver des espaces d'exposition lorsqu'il s'agit de la commercialisation de leurs produits, ainsi qu'un manque de structures suffisantes pour former dans le domaine, ce ne sont pas les écueils qui manquent aux artisans algériens pour rendre compte de la dureté de leur profession. Ainsi, outre une meilleure valorisation de ces métiers aux yeux de la société, pourtant d'une richesse humaine hors de prix, ceux qui en ont fait un gagne-pain ont de plus en plus de mal à développer leur travail. Sans doute à cause de la conjoncture actuelle qui n'encourage pas les métiers de l'artisanat par rapport à leur juste valeur. Il n'y a qu'à voir les dernières manifestations, tenues à

l'occasion de la Journée nationale de l'artisanat le 9 novembre dernier. Un peu partout à travers le pays, les exposants ont plus profité de la présence des responsables locaux pour mettre sur le tapis tous leurs problèmes, plutôt que de se concentrer à vendre sereinement leurs nouveautés en matière d'innovation. «L'absence de structures et d'espaces pouvant nous permettre de commercialiser nos différents produits artisanaux constitue un véritable casse-tête, et nous souhaitons que ce problème soit pris en charge par les responsables du secteur afin de préserver et promouvoir l'artisanat dans notre wilaya», ont confié des artisans à Bouira. Un signal d'alarme que leurs métiers vont mal. Pourtant, de nombreuses améliorations ont été enregistrées vu que pas mal d'efforts ont été consentis de la part de la tutelle en vue d'encourager les métiers de l'artisanat. La signature, récemment, d'une convention-cadre de coopération entre la Chambre d'artisanat et des métiers (CAM) d'El Tarf et son homologue du gouvernorat de Jendouba en Tunisie en est un exemple. L'ouverture, également, d'un atelier de menuiserie d'art sur les hauteurs de La Casbah, à Alger, en témoigne aussi. Néanmoins,



PH/D. R.

cela demeure largement insuffisant compte tenu des moyens nécessaires à son développement, dont manque toujours le secteur. Beaucoup reste donc à faire pour ces métiers qui peuvent apporter un plus à l'économie. A plus forte raison, ces professions souvent manuelles pour la majorité, contrairement à l'agriculture, attirent plus les jeunes à faire carrière dans ce secteur. La preuve en est qu'actuellement 5 510 nouveaux arrivants ont été enregistrés, toutes activités confondues. Pour rappel, l'Algérie comptait 340 000 artisans au premier semestre 2016.

Un domaine tout aussi essentiel pour le développement de l'économie nationale, notamment dans une période où la rente pétrolière n'est plus à son point fort. A ce propos, le ministre de l'Aménagement territorial, du Tourisme et de l'Artisanat, Abdelouahab Nouri, l'a affirmé, dernièrement à Alger. «Le secteur de l'artisanat contribue directement au développement économique et social du pays», a-t-il déclaré. Prendre conscience est une chose, donner plus de moyens et encourager davantage le secteur en est une autre. A cet effet, nous appuyant sur les statistiques du ministère délégué

chargé de l'Artisanat, il est à noter que le secteur emploie 860 000 travailleurs qui contribuent à raison de 230 milliards de DA au PIB. Un chiffre qui risque d'être aisément décuplé si les artisans reçoivent plus d'aides pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Réglementer, à titre d'exemple, la pêche de corail, est une solution parmi d'autres qui pourrait estomper l'essor du marché noir. Rappelons que ce fait constitue la cause principale de sa rareté et entrave tout le métier.

Y. D.

Décès de 79 personnes asphyxiées durant les 9 premiers mois

Les ravages du monoxyde du carbone

SOIXANTE DIX-NEUF personnes sont décédées asphyxiées par des gaz brûlés ou le monoxyde de carbone alors que 1 065 autres ont été secourues durant les neuf premiers mois de 2016, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Pour l'année 2015, les mêmes services ont enregistré le décès de 123 personnes parmi plus de 2 003 incommodées ou intoxiquées par les gaz brûlés ou le monoxyde de carbone. La majorité des décès par asphyxie causés par des gaz «sont dus à une erreur de prévention en matière de sécurité», relève la Protection civile, précisant que ces erreurs «se résument, en général, dans la mauvaise ou le manque de ventilation, la non-conformité des équipements de chauffage, le mauvais montage et mise en œuvre de ces équipements par un personnel non qualifié». Ainsi, la Protection civile lance une campagne de prévention et de sensibilisation sur le danger d'asphyxie au niveau de l'ensemble du territoire national, en collaboration avec d'autres secteurs, à partir du 15 novembre courant jusqu'à la fin de ce mois. **M. L.**

Marchés couverts

189 projets gelés et 12 autres annulés

Les pouvoirs publics ont décidé de geler la réalisation de 189 marchés couverts et d'annuler 12 autres à travers le territoire national en raison des restrictions budgétaires dues à la chute des prix du pétrole, a appris l'APS auprès de responsables du ministère du Commerce.

«Suite à la chute des prix du pétrole, des mesures de restrictions budgétaires ont été prises par le gouvernement afin de rationaliser les dépenses. Dans ce cadre, des mesures de gel de projets n'ayant pas connu un début d'exécution ont été décidées», soulignent-ils.

Ces 201 gels et annulations, enregistrés par les services du ministère au 30 juin dernier, représentent 69% des projets de réalisation de 291 marchés couverts au titre du plan quinquennal 2015-2019.

Doté d'une enveloppe financière de 10 milliards de dinars en tant que contribution de l'Etat, ce programme public visait à mettre

fin aux marchés illicites notamment, à l'amélioration des circuits de distribution des fruits et légumes, à la création d'emplois et à l'insertion des commerçants informels.

En août 2012, le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales, en collaboration avec celui du Commerce, avaient entamé une large opération de suppression des marchés informels à l'origine d'un manque à gagner fiscal considérable.

Par ailleurs, le programme de réalisation de huit marchés de gros de fruits et légumes, confié à l'entreprise publique de réalisation et de gestion des marchés de gros (Magros), connaît un taux «appréciable» d'avancement des travaux, selon la même source.

Il est ainsi prévu la réception de deux marchés de gros à fin 2016 dans les wilayas de Sétif et d'Aïn Defla.

Les six autres marchés seront implantés à Ben Bieda (Guelma), Sidi Abd El Moumene (Mascara), Aïn Oussara (Djelfa), Aïn El Beida

(Ouargla), El Ghrous (Biskra) et Oued Athmania (Mila).

Créée en 2011 pour remédier au déficit enregistré en matière de marchés de gros, Magros s'attelle à réaliser et à gérer les marchés de gros pour garantir le libre-échange interne des produits agro-alimentaires.

Son programme vise à rattraper le retard accusé dans la réalisation de ces espaces après plusieurs décennies marquées par l'absence d'investissements dans la réalisation des marchés de gros.

Professionnels et responsables déplorent l'état de délabrement qui caractérise plusieurs de ces marchés dont la gestion est confiée aux collectivités locales, en dépit des enveloppes financières consacrées à leur réhabilitation.

Le pays compte actuellement 42 marchés de gros occupant une superficie globale avoisinant les 100 hectares, à raison de 2,5 hectares par marché. **Salem K.**

Les 5 et 6 décembre à Paris

2^{es} Rencontres franco-algériennes de la santé

La deuxième édition des Rencontres franco-algériennes de la santé se tiendra les 5 et 6 décembre prochain à Paris et abordera des thématiques «d'intérêt commun» telles que la gestion des infrastructures de santé, la prise en charge des patients et l'industrie pharmaceutique, a-t-on appris, hier, auprès des organisateurs de cette rencontre.

Les débats autour de ces thématiques seront animés par des experts des deux pays, lors d'une séance plénière qui permettra un échange d'expériences et d'initier de nouveaux partenariats institutionnels et industriels, ont relevé les organisateurs de l'évènement.

La séance plénière, prévue au premier jour de cette manifestation, sera suivie d'une session

de «rencontres individuelles entre acteurs français et algériens».

La seconde journée des ces rencontres, placées sous le haut parrainage du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abdelmalek Boudiaf, et de son homologue français Marisol Touraine, sera, quant à elle, dédiée à des «échanges institu-

tionnels».

La première édition de ces rencontres s'est tenue en décembre 2015 à Alger et avait permis de réunir plus de 400 acteurs des deux pays, parmi lesquels 23 entreprises et 11 agences et fédérations professionnelles françaises, a-t-on rappelé de même source.

G. H.

Investissements

Le Forum africain d'Alger devrait contribuer à améliorer l'attractivité de l'Algérie

■ Le Forum africain d'investissements et d'affaires, prévu du 3 au 5 décembre prochain à Alger, devrait permettre de promouvoir l'entreprise algérienne et d'améliorer l'attractivité de l'Algérie pour les investissements directs étrangers (IDE), a indiqué, à Alger, le président du Forum des chefs d'entreprise, Ali Haddad.

Par Amel B.

Le forum sera «l'occasion de faire la promotion de notre économie, de nos entreprises, de nos produits, ainsi que l'amélioration de l'attractivité de l'Algérie en matière d'investissements étrangers directs (IDE)», a-t-il souligné lors d'une rencontre avec des membres de l'organisation patronale pour préparer ce rendez-vous économique qui prévoit la participation de plus de 2 000 opérateurs économiques. M. Haddad, qui a appelé les opérateurs algériens à se mobiliser pour la réussite de cet événement, a affirmé que cette rencontre d'affaires doit ouvrir pour le produit algérien de nouvelles perspectives et de débouchés africains, car «la crise économique que traverse le pays nous a permis de prendre

conscience de l'importance d'avoir une économie ouverte sur l'Afrique». Il a plaidé, dans ce cadre, pour la mise en place «d'une stratégie globale pour la présence de l'Algérie en Afrique où elle est déjà très impliquée sur le plan diplomatique et où elle jouit d'un statut de leader naturel». Abondant dans le même sens, le vice-président de l'organisation patronale, Brahim Benabdeslam, a relevé qu'une orientation de notre économie nationale vers les marchés africains passe par la mise en place d'une stratégie économique. «Il faut établir une stratégie économique algérienne destinée à l'Afrique. On ne peut pas orienter notre économie nationale vers les marchés africains sans cette stratégie qui définira les priorités et les actions à prendre dans ce sens», a-t-il dit. L'intervenant a



Ph. > D. R.

également suggéré la création d'un fond d'investissement algérien destiné à l'Afrique, permettant d'accompagner et financer les projets des opérateurs algériens en Afrique. Lors de cette rencontre, des responsables du FCE ont noté que le comité d'organisation du forum composé des services du Premier ministre, des ministères de l'Industrie,

des Affaires étrangères, du Commerce, ainsi que du FCE, avait été mis en place pour coordonner les actions et les préparatifs de ce rendez-vous. Ce comité a défini cinq secteurs prioritaires pour une nouvelle dynamique économique entre l'Algérie et l'Afrique. Il s'agit de l'agriculture, l'énergie, le numérique, les infrastructures et le

capital humain autour desquels plusieurs plénières, conférences, et rencontres B to B seront organisées lors du Forum africain afin d'identifier les possibilités d'investissement et de développement de ces secteurs. En marge du forum, qui se tiendra au Centre international des conférences Abdellatif-Rahal, plusieurs expositions de produits algériens de divers secteurs d'activités seront organisées pour promouvoir la production algérienne et le savoir-faire national, a-t-on souligné. Tous les pays africains ont été invités à y participer, plus de 1 400 invitations ayant été envoyées aux opérateurs et aux entreprises, dont 30% ont déjà confirmé leur participation. D'autres entreprises de 25 pays non africains ont également été invitées, selon le FCE. Ce rendez-vous économique international, pour lequel un site web a été mis en ligne, sera couvert par plus de 200 médias dont près d'un tiers représentent la presse étrangère. En marge de la rencontre, M. Haddad, a annoncé qu'un comité sera prochainement installé au niveau du FCE pour suivre tous les appels d'offres au niveau du continent africain, afin d'y recenser les opportunités d'affaires et les proposer aux opérateurs algériens. A. B.

Lait

La facture d'importation en baisse de près de 30%

La facture d'importation du lait a reculé à 618,88 millions de dollars (usd) durant les neuf premiers mois de 2016, contre 880,88 millions usd à la même période de 2015, soit une baisse de 29,74%, selon les Douanes. De janvier à septembre, les quantités importées de ce produit (lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants) ont également reculé pour s'établir à 262 792 tonnes contre 301 432 tonnes, soit une réduction de près de 13% entre les deux périodes de comparaison, indiquent les chiffres du Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (Cnis). Outre la baisse des quantités importées, la facture a reculé également en raison de la chute des prix à l'importation par

l'Algérie de cette denrée alimentaire. Ainsi, durant les sept premiers mois 2016, le prix moyen à l'importation par l'Algérie des poudres de lait s'est établi 2 319 usd/t, en baisse de 21,34% par rapport à la même période en 2015. En 2015, la facture des importations du lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières, avait déjà reculé à 1,04 milliard de dollars (md usd) en 2015 contre 1,91 md usd en 2014, pour des quantités de 372 252 tonnes contre 395 898 tonnes. Afin de réduire les importations de ce produit subventionné et de promouvoir la filière lait, des mesures avaient été décidées par le gouvernement en faveur des éleveurs et des opérateurs de ce secteur en augmentant la subvention du lait cru et en encourageant

l'investissement, avec l'objectif de baisser les importations de la poudre de lait de 50% à l'horizon 2019. Le gouvernement a ainsi décidé que le prix de référence du litre de lait cru de vache soit fixé à 50 DA (contre 46 DA auparavant), se répartissant entre 36 DA le prix de cession du lait cru aux laiteries et 14 DA de subvention de l'Etat, contre, respectivement, 34 DA et 12 DA auparavant. En réponse à la préoccupation des éleveurs relative à l'accès à l'aliment de bétail et à la régulation du marché de ce produit, il a été décidé d'approvisionner directement les éleveurs en matière de son (résidu de mouture de blé). D'autres mesures de facilitation à moyen terme ont été prises par le gouvernement afin d'asseoir une stratégie de relance de la filière lait. Il

s'agit notamment de l'accès des professionnels de la filière lait au foncier agricole pour leur permettre d'investir en amont de cette filière et concourir au développement des grandes cultures (céréales et fourrages). Les pouvoirs publics ambitionnent, dans ce cadre, de promouvoir la création de fermes modernes intégrées pour l'élevage bovin laitier et la production de céréales et de fourrages dans le cadre de contrats-programmes. Il s'agit aussi d'encourager l'utilisation du crédit de campagne «R'fig» pour investir dans la production des fourrages, tandis que les coopératives des éleveurs seront incitées à recourir à l'exploitation des périmètres irrigués, notamment dans les Hauts-Plateaux et le Sud. Souad H./ APS

Prix

Le pétrole mitigé en Asie

Les cours pétroliers étaient mitigés, hier en Asie, minés par les craintes d'une offre surabondante, alimentées par l'augmentation de la production de l'Opep. Vers 03h00 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en décembre, reculait de 7 cents à 43,34 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence euro-

péenne, pour livraison en janvier, gagnait 3 cents à 44,78 dollars. Les inquiétudes quant à la capacité du cartel à mettre en œuvre un accord forgé fin septembre pour réduire la production et soutenir les prix ont été avivées par les derniers chiffres de la production de l'Opep. Les membres du cartel se sont mis formellement d'accord en septembre à Alger pour réduire leur production, mais ils

doivent encore procéder à la difficile répartition des quotas pays par pays pour tenter de finaliser cette décision lors de leur réunion du 30 novembre à Vienne. Or la production cumulée des 14 membres du cartel a atteint le niveau record de 33,64 millions de barils par jour le mois dernier, a indiqué en fin de semaine l'Opep dans son rapport mensuel. La production saoudienne a

baissé mais celles de l'Irak et de l'Iran ont augmenté, de même que les productions libyenne et nigérienne. «Le rapport de l'Opep sur la production le mois dernier, et les informations selon lesquelles la production de l'Iran et de l'Irak augmente, tout cela pèse sur les prix», a déclaré Sanjeev Gupta, analyste chez EY. «La hausse du dollar contre les autres principales devises plombe éga-

lement les prix», a-t-il ajouté. «Le calcul est simple», a observé Jeffrey Halley, analyste chez OANDA. «Les membres de l'Opep doivent réduire de 1,14 million de barils par jour leur production pour atteindre l'objectif fixé de 32,5 millions». «Mais personne au sein de l'Opep ne semble écouter. L'Iran vient d'annoncer la mise en production de deux nouveaux champs». R.E.

Modernisation de la justice

Tenue de 40 procès par visioconférence

■ Quarante procès par visioconférence ont été tenus, dimanche 13 novembre 2016, au niveau de 13 tribunaux et cours de justice sur l'ensemble du territoire national. Le nombre de procès par visioconférence et l'audition des témoins à distance a concerné, depuis son lancement le 7 octobre 2015 du tribunal de Koléa, 153 procès.

Par Ali T.

Quarante procès par visioconférence ont été tenus dimanche sur l'ensemble du territoire national dans le cadre du programme de modernisation du secteur de la justice, a indiqué un communiqué du ministère de la Justice.

Dans le cadre du programme de modernisation du secteur de la justice, notamment dans son aspect relatif au recours à la visioconférence introduite dans le système judiciaire, «*quarante procès par visioconférence ont été tenus, dimanche 13 novembre 2016, au niveau de 13 tribunaux et cours de justice sur l'ensemble du territoire national*», précise le communiqué. Le



Ph. > D. R.

Guelma Perpétuité pour l'auteur d'un homicide volontaire

LA PERPETUITE a été prononcée, dimanche, par le tribunal criminel de la cour de Guelma, à l'encontre du nommé (M. Kh. 44 ans), pour homicide volontaire perpétré dans une des communes de Souk-Ahras, a-t-on appris de source judiciaire. Selon l'arrêt de renvoi, les faits de cette affaire, programmée au premier jour de la troisième session criminelle ordinaire, devant se poursuivre jusqu'à la mi-décembre 2016, remontent à septembre 2014, lorsqu'une altercation a éclaté entre l'accusé, vendeur de baies sauvages dans le centre de la commune El Merahna (Souk-Ahras), et une personne âgée aux moments des faits de 51 ans, qui tentait de prendre une quantité du fruit proposé à la vente sans payer. Au comble de la colère, l'accusé assena des coups mortels à l'individu, selon l'arrêt de renvoi. Au cours du procès, l'accusé, condamné auparavant dans une autre affaire à 9 ans de prison, a refusé de répondre aux questions du juge. Dans son réquisitoire, le procureur général a requis la peine maximale pour le mis en cause qui avait déjà bénéficié de circonstances atténuantes dans la première affaire (de 15 ans à 9 ans) et de mesures d'intégration sociale. Au terme de l'audience, la parole a été donnée à l'accusé pour prononcer un dernier mot, mais il a campé sur sa position et a refusé de parler. **K. L.**

nombre de «*procès par visioconférence et l'audition des témoins à distance a concerné, depuis son lancement le 7 octobre 2015 du tribunal de Koléa, 153 procès*», a rappelé la même source. Au niveau international, le «*premier procès par visioconférence et l'audition des témoins depuis l'étranger remonte au 11*

juillet 2016 entre la cour de M'sila et la cour de Nanterre (France)», a rappelé le communiqué. Cette technique moderne a été utilisée également dans la formation. «*16 conférences par visioconférence ont été présentées au niveau de la Cour suprême et au Conseil de l'Etat*», a ajouté la même source. Une banque de

données de l'empreinte génétique (ADN) a été mise en place au niveau du ministère de la Justice, et ce, conformément à la nouvelle loi sur l'utilisation de l'empreinte génétique dans le domaine judiciaire, précise-t-on de même source. Dans le cadre de la sécurisation du système informatique du ministère de la

Justice, la cellule de veille «*a enregistré, du 15 octobre 2016 au 10 novembre 2016, des tentatives de piratage du système informatique du ministère dont 36 680 au niveau national et 1 055 194 de pays étrangers. Ces tentatives ont été toutes mises en échec*», a conclu le communiqué. **A. T./APS**

Tizi-Ouzou

Étude comparative de la société kabyle chez Bourdieu et Feraoun

Une étude comparative de la société kabyle dans l'œuvre du sociologue français Pierre Bourdieu et celle du romancier algérien Mouloud Feraoun a été présentée, dimanche à Tizi-Ouzou, par l'universitaire Nadia Gada. Intervenant lors d'un colloque sur «*Pierre Bourdieu et la société Kabyle*», organisé à l'hémicycle Rabah-Aissat de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), M^{me} Gada a mis en exergue deux visions différentes, l'une étrangère et l'autre autochtone, de la société kabyle, soulignant les points de divergence et les parallélismes entre l'œuvre analytique du sociologue français et le roman «*La terre et le sang*» du romancier algérien, enfant de la Kabylie. Bourdieu tout comme Feraoun abordent pareillement l'organisation politique et sociale de la Kabylie basée sur la solidarité, l'économie solidaire

et le droit coutumier. Tous deux présentent le village kabyle comme «*une entité qui se caractérise par la domination à travers une tradition très rigoureuse et des règles dures qui régissent la vie communautaire et qui doivent être appliquées par les villageois sous peine d'être mis en quarantaine et excommuniés*», a-t-elle relevé. La femme, chez l'un comme chez l'autre, est présentée comme soumise et obéissante à l'homme. Elle est pourtant «*la reproductrice de cette structure sociale, en la transmettant à ses enfants et en veillant à l'application des règles qui la régissent*», a souligné M^{me} Gada. La différence entre le texte analytique de Bourdieu et celui du romancier Feraoun est que chez ce dernier, «*la société est en mouvement et n'est pas figée*». Elle est dynamique et évolue, à travers de timides

transgressions de ce droit coutumier, «*commises*» par certains individus, au risque d'être reniés par la communauté, alors que chez le sociologue, «*la société kabyle reste une structure figée*», a soutenu la conférencière. D'autres communications, traitant notamment du statut de la femme et présentant une critique faite à l'œuvre de Bourdieu, sont au programme de ce colloque qui s'est poursuivi hier, à l'initiative conjointe de l'APW, du Laboratoire des langues et cultures étrangères de l'université de Tizi-Ouzou et de l'association culturelle «*Le défi d'Irdjen*». Des universitaires d'Algérie (Tizi-Ouzou, Boumerdès et Alger), de France (Paris) et du Canada (Ottawa) participent à cette rencontre scientifique. **Amar C.**

Décès du moudjahid Ali Abdesselam

Bouteflika présente ses condoléances à la famille du défunt

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a adressé un message de condoléances à la famille du défunt moudjahid Ali Abdesselam, dans lequel il a salué le dévouement et le courage du défunt qui voua sa vie au service de l'Algérie. «*J'ai appris avec tristesse la nouvelle du décès du moudjahid et frère Ali Abdesselam qui s'acquitta pleinement de son devoir tant durant la guerre de Libération nationale que dans la bataille d'édification et de développement du pays, à l'instar de son frère, grand militant et moudjahid, Belaid, que Dieu lui accorde santé et longue vie*», a écrit le président Bouteflika dans son message. Le défunt «*était connu pour sa fidélité et son dévouement, son sérieux dans son travail, sa lutte et ses efforts soutenus pour le développement du pays, à l'instar de la majorité des enfants de la génération de Novembre, pétris de patriotisme, qui ont su résister à l'occupant et endurer avec courage les affres de la guerre, défendant dès leur tendre âge leur patrie et arrachant avec détermination une victoire éclatante*», a ajouté le Président Bouteflika. «*Le défunt s'était pleinement acquitté de son devoir, tant durant la Révolution que dans la bataille d'édification du pays. Il faisait partie de cette trempe d'hommes qui avait excellé dans le domaine militaire, mais aussi civil, donnant une véritable leçon de lutte et de sacrifice aux futures*

génération et continuant sur cette lancée jusqu'à son dernier souffle», a-t-il affirmé dans son message. «*Je prie le Tout-Puissant d'accorder au défunt Sa sainte miséricorde et de l'accueillir en Son vaste paradis aux côtés de ceux qu'Il a comblés de Ses bienfaits et entourés de Sa grâce éternelle*», lit-on dans le message. «*Je tiens à présenter mes condoléances les plus attristées à la famille du défunt et à ses compagnons, priant Dieu de les assister en cette douloureuse épreuve, de leur accorder sérénité et quiétude et de leur donner la force et la capacité de transcender cette peine*», a conclu le président de la République. **APS**

Béchar

De nombreux projets relancés à Taghit



PH. > D. R.

■ Les chantiers de nombreux projets de développement, en butte à des retards jugés importants, viennent d'être relancés à travers le territoire de la commune de Taghit (97 km au sud de Béchar).

Par Ali T.

Il s'agit notamment du projet de la digue de Laouina dont le lancement du chantier remonte à 2012. Cette infrastructure, inscrite dans le cadre des opérations du renouveau rural et destinée à la retenue des eaux de Oued Zoufana, dispose d'une capacité de stockage de 3,3 millions de m³ destinés essentiellement à l'irrigation et à l'amélioration de l'écosystème de cette zone à vocation agricole, ont indiqué des responsables du secteur des forêts. Les retards enregistrés dans cette opération sont imputés à la nature du terrain rocheux, ce qui a

nécessité parfois l'utilisation d'explosifs pour la destruction de la roche, ont expliqué des représentants de l'entreprise réalisatrice au cours d'une récente visite du chef de l'exécutif de la wilaya à ce chantier. Ce projet qui connaît actuellement un taux de réalisation de 70% et qui s'étend sur une superficie inondable de 236 hectares, avec une largeur de 330 mètres et une hauteur de 10,60 mètres, devra être livré au cours des six prochains mois, selon la même source. La réalisation de cette digue qui a nécessité la mobilisation de plus de 288 millions de DA, vise aussi l'extension à l'avenir du périmètre de mise en valeur des terres sahariennes de la zone de Laouina de 300 hectares actuellement à 30 000 hectares, selon des cadres locaux du secteur de l'agriculture. Une station pour le traitement et l'épuration biologique des eaux usées pour la protection de la palmeraie millénaire est, par ailleurs, en cours de réalisation dans la commune de Taghit. « Cette station est en cours de réalisation depuis trois années, ce qui constitue un retard intolérable », avait indiqué le premier responsable de la wilaya, Mohamed Majdoub, à l'adresse

des responsables de l'entreprise réalisatrice. Ce projet, d'un coût de plus de 263 millions de DA dégageés au titre du programme de développement sectoriel qui accuse un taux de réalisation de 75%, sera réceptionné en 2017, selon les responsables de l'entreprise de réalisation.

Un centre de préservation de l'artisanat traditionnel

Un centre pour le développement et la préservation de l'artisanat traditionnel et les métiers dont les travaux enregistrent aussi un retard pour différentes causes administratives et financières, vient d'être repris également par une entreprise du secteur privé en avril dernier. Il sera finalement réceptionné et équipé début 2017, assurent des responsables du secteur.

Ce centre, dont le taux de réalisation est de 40%, permettra, à travers ses 24 ateliers, le renforcement de la production des produits de l'artisanat traditionnel et des métiers, et offrira un espace adéquat à la commercialisation de ces produits, ont-ils expliqué. Une polyclinique profitera aussi à la population locale au cours du premier trimestre

2017. Cette structure de santé dont les travaux ont été lancés en mars 2015 et qui enregistrent actuellement un taux d'avancement de 75%, a nécessité une autorisation de programme de 110 millions de DA (réalisation et équipement) au titre de la stratégie nationale de développement et renforcement des structures hospitalières de base.

Entre-temps, c'est le Centre de santé de Taghit et d'autres structures de base localisées à Berrebi, Zaouia Fougania, Zaouia Tahtania et Brika, qui prennent en charge les citoyens ayant besoin de suivi médical, les campagnes de vaccination et de prévention des maladies.

Le tourisme, principale activité économique

Le tourisme reste cependant l'une des principales activités économiques des habitants de Taghit (hébergement chez l'habitant, guides, animateurs et organisateurs de bivouac dans le Sahara ou de circuits à dos de dromadaires à travers plusieurs sites touristiques de la région). Cette activité sera renforcée avec l'achèvement des travaux de réalisation du gigantesque

complexe touristique de Berrebi. Situé à quelque encablures de Taghit et fruit d'un investissement privé, il sera réceptionné fin 2017 après avoir connu un retard dans sa réalisation, lancée en ...2006. Il disposera d'une capacité de 200 lits, répartis entre 100 chambres et suites, et d'un restaurant de 1 200 couverts. Cette future structure touristique et de loisirs qui s'étend sur 15 hectares, comprend aussi plusieurs servitudes, dont un centre d'artisanat traditionnel et d'exposition, des installations sportives et de loisirs, et une palmeraie de plus de 9 000 arbres.

Ce complexe constituera une nouvelle offre en matière d'hébergement et d'accueil dans la région de Taghit, marquée en 2015 par la réouverture de l'hôtel «Saoura», anciennement Taghit, repris par le groupe hôtelier public «El-Djazair».

A. T./APS

Bouira Une trentaine de commerces illicites fermés depuis début octobre

UNE TRENTAINE de commerces ont été fermés à Bouira durant la période allant du 1^{er} octobre dernier jusqu'au 13 novembre 2016, pour pratiques illicites, selon le service des contentieux de la Direction du commerce de la wilaya. Au total, «27 commerces illicites n'ayant pas respecté la réglementation commerciale en vigueur ont été fermés depuis le 1^{er} octobre à ce jour, à travers le territoire de la wilaya de Bouira», a précisé le chef du service contentieux de la Direction du commerce, Aïsse Rabah, dans une déclaration. Pour le mois d'octobre dernier, les services de la Direction du commerce de la wilaya ont reçu 57 propositions de fermeture de commerces jugés illicites par les brigades de contrôle activant à travers le territoire de la wilaya, notamment à Bechloul, Bouira, M'Chedallah, Sour El Ghzlane ainsi que Lakhdaria. Ces propositions ont été établies sur la base d'infractions relatives à la qualité touchant à la production, à la distribution ainsi qu'aux services. «Nos opérations se poursuivent toujours pour lutter contre toute pratique illicite et ce, pour assainir les activités commerciales de façon à préserver la rentabilité pour l'économie nationale et pour préserver aussi la santé du consommateur», a souligné M. Aïsse. A Bechloul (est de Bouira), cinq cafétérias et deux restaurants exerçant dans l'informel ont été fermés ces derniers jours par les services de contrôle, a encore ajouté le responsable. Maya T./Agences

Boumerdès

Intérêt accru pour les conventions de formation et d'apprentissage

Les opérations de formation et d'apprentissage à la demande, inscrites au titre de conventions signées avec le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels de Boumerdès, ont enregistré un tel succès, qu'elle commencent à s'élargir à de nombreux secteurs d'activités dans la wilaya, selon le responsable du secteur de la formation. Selon Sadek Saâdna, «la formation à la demande consiste à mettre à la disposition des personnes en formation, le staff d'encadrement, en plus des moyens matériels et structures du secteur, et ce, au titre de conventions de partenariat signées entre le ministère de tutelle et d'autres départements ministériels». Il a fait part de l'entrée en application de plusieurs conventions en la matière, entre mai et octobre écoulés. Parmi elles, celle entrée en vigueur samedi, au titre d'un accord signé avec le secteur de la pêche et de l'aquaculture, au profit des professionnels

locaux de la pêche et autres porteurs de projets de pêche maritime. Les bénéficiaires de cette formation, assurée par la Chambre locale de pêche et l'Institut national de pêche et d'aquaculture, et destinée à des pisciculteurs, des porteurs de projets maritimes, des marins-pêcheurs et des mécaniciens de barques de pêche, ont été répartis sur les centres de formation professionnelle de Zemmouri El Bahri et de Dellys, et l'annexe de Cap Djinet. Une autre convention, dont la mise en œuvre a commencé en mai dernier, est relative au recyclage et mise à niveau d'employés de l'Office de promotion et gestion immobilière (OPGI), dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, a ajouté M. Saâdna. L'accord signé en la matière entre l'OPGI et la direction de la formation de la wilaya stipule la «mise au point d'un plan de formation spécialement adapté aux besoins de l'office», a-t-il précisé.

Parallèlement, une autre convention signée avec le secteur des travaux publics concerne la formation et le recyclage des employés de cette direction dans les domaines du bâtiment et des travaux publics, en vue de l'accompagnement des projets de développement à travers la wilaya. Le secteur de la jeunesse et des sports de Boumerdès a également paraphé un accord avec celui de la formation professionnelle, en vue d'assurer des sessions aux employés des établissements juvéniles et sportifs de la wilaya, en matière de gestion des associations et exploitation des structures sportives et culturelles entre autres. Pour M. Saâdna, ces conventions ont pour objectif commun d'assurer aux concernés une formation adaptée aux besoins véritables des différents secteurs d'activités impliqués dans le développement socio-économique de la wilaya.

Siham N.



Tunisie

La loi de finances ne sera adoptée que si «elle répond aux aspirations des citoyens»

■ «Le projet de loi de finances proposé par le gouvernement (dont Ennahdha fait partie) sera adopté par consensus après application de certains amendements et améliorations», a affirmé le président du Conseil de la Choura du Mouvement Ennahdha, Abdelkarim Harouni.

Par Kamel L.

Cette loi ne sera adoptée que si elle répond aux aspirations des Tunisiens et sert l'intérêt de la Tunisie, a-t-il promis à l'issue des travaux de la 7^e session du Conseil de la Choura du Mouvement Ennahdha. La masse salariale a atteint un seuil élevé qui risque de compromettre les équilibres financiers de l'Etat, a-t-il révélé, faisant allusion à la proposition du gouvernement de reporter le versement des majorations salariales. Pour aboutir à une solution médiane qui, à la fois, préserve le droit des salariés, favorise la maîtrise des prix et maintient les équilibres financiers, le conflit ouvert avec l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) à ce sujet doit être réglé par la voie du dialogue et de négociation, a-t-il estimé. A ce propos, Abdelkarim Harouni a émis le souhait de voir les salariés, les hommes d'affaires et le gouvernement trouver un règlement qui limite les dettes et l'endettement, garantit les équilibres financiers et prend en considération les pressions qui pèsent sur le gouvernement et les difficultés auxquelles il fait face. «Le gou-

vernement n'a aucune intention d'annuler les majorations salariales. Il est réellement engagé à appliquer ces augmentations», a-t-il rassuré. Selon Harouni, la réunion du Conseil de la Choura a abouti à un ensemble de conclusions qui consistent notamment «dans le besoin d'une sincère et réelle volonté politique de combattre la corruption, la dilapidation des fonds publics et l'évasion fiscale, d'instaurer un climat favorable à l'investissement et d'appliquer le contrat social». Au sujet de la question de la levée du secret bancaire, le président du Conseil de la Choura a proposé d'entreprendre cette démarche exclusivement pour les hommes politiques et les hommes d'affaires actifs dans la vie publique.

Découverte d'un dépôt sous-terrain d'armes à Ben Guerdane

Un dépôt sous-terrain d'armes et de matériel de guerre a été découvert, samedi dans la localité de Chareb Errajel de la délégation de Ben guerdane (Médénine), selon un communiqué du ministère de l'Intérieur. Situé sur la route de Zarzis, ce



Ph : DR

dépôt contient : deux lance-roquettes de type RPG, vingt roquettes RPG, vingt-et-un grenades, dix mines terrestres anti-char et vingt-quatre mines anti-personnel. D'autres quantités d'armes et de matériel de guerre ont été trouvées dans le dépôt en question, d'après la même source. Selon un communiqué précédent, rendu public dans la journée par le ministère de la Défense nationale, des unités

mixtes de l'armée et de la sécurité intérieure ont engagé aujourd'hui une opération de ratissage à la recherche d'armes et de munitions qui seraient enterrées dans différents endroits de la région de Ben Guerdane, gouvernorat de Médénine. Lancée sur la base d'informations parvenues aux autorités sécuritaires et militaires, cette opération a permis de mettre la main, dans un premier temps, sur trois fusils

d'assaut de type Kalachnikov, cinquante-quatre caissons de munitions dont chacun contient 420 cartouches de calibre 7.62 ainsi que 10 chargeurs pour Kalachnikov. D'autres dépôts d'armes ont été découverts, au cours des derniers mois, dans la délégation de Ben Guerdane du gouvernorat de Médénine. K. L./Agences

Esclavage en Mauritanie

«La gangrène» sévit toujours malgré les lois abolitionnistes

Ils sont 13 à comparaître devant la cour d'appel. Des militants antiesclavagistes condamnés par la cour criminelle de Nouakchott à des peines allant jusqu'à 15 ans de prison pour rébellion. Un procès qualifié de mascarade par le chef du mouvement abolitionniste mauritanien. Biram Dah Abeid s'est confié à Géopolis. Il dénonce le sort réservé «aux damnés de la terre». Biram Dah Abeid n'attend pas grand-chose de ce procès piloté par «une justice aux ordres». Il s'agit, dit-il à Géopolis, d'une fuite en avant d'un pouvoir engagé dans une répression aveugle contre tous ceux qui militent pour l'abolition réelle de l'esclavage en Mauritanie. «Les détenus ont été transférés à 700 km dans le désert du nord. Dans un bagne loin de leurs médecins et de leurs avocats. Il est quasi impossible pour leurs avocats et leurs proches de venir assister à ce procès».

L'abolition de l'esclavage, de la poudre aux yeux

Officiellement, l'esclavage a été aboli en Mauritanie en 1980. Il est même considéré aujourd'hui comme un crime contre l'humanité. De la poudre aux yeux, selon Biram Dah Abeid, qui dénonce une pratique largement soutenue par la communauté arabo-berbère. «Toutes ces lois n'ont jamais été mises en application. Elles sont exhibées dans les forums internationaux. Les lois qui ont criminalisé l'es-

clavage et qui prévoient une peine de trente ans pour les esclavagistes ne sont que de la poudre aux yeux. Rien n'a été fait malgré les centaines de crimes d'esclavage que notre organisation a portés devant les tribunaux, malgré les centaines de criminels d'esclavage avérés que nous avons dénoncés aux autorités. C'est plutôt nous qui partons en prison».

«Le maître a le droit de castrer son esclave»

Biram Dah Abeid décrit à Géopolis un système particulièrement rodé qui continue d'asservir des centaines de milliers de Mauritaniens privés de liberté.

Esclaves, anciens descendants d'esclaves et toute la communauté noire sont logés à la même enseigne. «Chez nous, les esclaves représentent 20% de la population».

Ce sont des personnes qui naissent propriété d'autres personnes. Elles n'ont pas de papiers d'état civil. Elles n'ont pas le droit à l'éducation. Elles travaillent sans repos, sans salaire, sans soins et subissent des châtimens corporels». Et de préciser que la codification de l'esclavage a totalement consacré l'inégalité entre les communautés dans son pays.

Le noir est synonyme d'esclave dont le sort dépend de la volonté de son maître, affirme-t-il. «Le maître a le droit de castrer

son esclave quand il est beau et qu'on peut craindre une aventure sexuelle entre lui et les filles du maître ou les femmes du maître. Ces codes autorisent qu'on castrer cet esclave».

Ces codes précisent que tout propriétaire d'esclaves peut disposer sexuellement de toutes les femmes qui sont ses esclaves quel que soit leur âge. C'est pourquoi parmi les fillettes esclaves que nous libérons, certaines ont été violées dès l'âge de 7 ans. Déjà à l'âge de 12 ans, 13 ans, elles ont des enfants. Elle disent avoir été régulièrement violées par leurs maîtres, par les fils de leurs maîtres ou leurs cousins».

Martin Mateso/ Franceinfo

Sahara occidental

La RASD appelle l'ONU à sauver le processus de négociation

Le gouvernement sahraoui a appelé, dimanche, le Secrétaire général de l'ONU et les dirigeants du monde participant au sommet de la conférence sur le climat des Nations unies, organisé à Marrakech, à sauver le processus de négociation mené par l'ONU pour trouver une solution juste, pacifique au conflit du Sahara occidental. «Le royaume du Maroc, qui abrite ce sommet, viole le droit international et occupe par la force des parties du territoire de la République sahraouie», a rappelé dans un communiqué le ministère sahraoui de l'Information, soulignant que «les efforts internationaux visant à servir l'humanité sont uniques, la purification du climat et de la lutte contre la pollution sont également indissociables de la paix, la fin des hostilités, afin d'instaurer le Droit et éliminer l'injustice et la tyrannie». Selon le gouvernement sahraoui, la tenue d'une telle conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies,

«est une occasion d'intervenir auprès du royaume du Maroc pour l'amener à se conformer aux exigences de la légitimité internationale, à respecter les frontières internationalement reconnues, à coopérer pleinement avec les efforts des Nations unies et arrêter ses violations flagrantes des droits de l'Homme contre les citoyens sans défense sahraouis et le pillage des richesses naturelles du Sahara occidental». Le gouvernement sahraoui a lancé un appel urgent à l'ONU pour assumer ses responsabilités dans la décolonisation du Sahara occidental, dernière colonie en Afrique, à travers l'accélération de la mise en œuvre du plan de paix ONU/OUA signé par les parties au conflit (le Front Polisario et le Royaume du Maroc) et approuvé par le Conseil de sécurité, afin de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Faiza O./APS



Israël

Projet de loi controversé sur les colonies en Cisjordanie occupée

■ Un projet de loi israélien controversé, prévoyant une légalisation de colonies sauvages construites sur des terres privées palestiniennes en Cisjordanie occupée, a franchi une première étape dimanche et risque de braquer la communauté internationale.



Le projet a été adopté à l'unanimité par la commission ministérielle des lois sous la pression des durs de la coalition au pouvoir. Il stipule que le gouvernement peut ordonner la confiscation de terrains appartenant à des propriétaires privés palestiniens en échange du versement d'indemnités. Pour être appliqué, le texte doit être voté en trois lectures par le Parlement mais aussi ne pas être

abrogé ensuite par la Cour suprême en cas d'appels probables. A court terme, ce projet de loi a été adopté pour maintenir en place la colonie sauvage d'Amona. La Cour suprême a ordonné l'évacuation avant le 25 décembre de la quarantaine de familles israéliennes installées dans cette colonie établie près de Ramallah avant le 25 décembre. Mais les durs de la coalition au pouvoir menés par Naftali Bennett, chef du Foyer juif – un parti nationaliste religieux partisan de la colonisation qui refuse toute

évacuation – sont parvenus à forcer la main au Premier ministre Benjamin Netanyahu. Selon Naftali Bennett, il faut profiter de l'élection aux États-Unis de Donald Trump pour abandonner l'idée de la création d'un État palestinien et accélérer la colonisation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est annexée. Benjamin Netanyahu a en revanche prôché dimanche une certaine prudence et appelé ses ministres à la retenue, après la victoire de Donald Trump accueillie avec la plus grande joie par les

membres les plus à droite de la majorité. Avant la réunion de la commission ministérielle, Benjamin Netanyahu a tenté jusqu'au dernier moment de reporter le vote devant la commission ministérielle des lois. Il a expliqué que ce vote allait «porter atteinte» à la demande présentée à la Cour suprême de retarder de plusieurs mois l'évacuation d'Amona tout en soulignant que ce texte avait toute chance d'être retoqué par la haute instance judiciaire du pays. Selon les médias, le conseiller juridique du gouvernement, qui fait office de procureur général, Avichai Mandelblit, a lui aussi mis en garde sur la possibilité que des appels soient présentés auprès de la Cour pénale internationale (CPI) si ce projet de loi était définitivement adopté. Avichai Mandelblit a souligné dans un avis sur ce texte, «qui porte atteinte à la propriété privée est contraire au droit israélien et au droit international», a indiqué la radio publique. Ce juriste a également annoncé qu'il ne serait pas, dans ces conditions, en mesure de défendre cette loi comme le prévoit normalement sa fonction devant la Cour suprême. Sur le front politique, Benjamin Netanyahu s'est retrouvé doublé sur sa droite. La plupart des

ministres de son parti, le Likoud, ont soutenu le projet de loi de Naftali Bennett, qui se présente comme le champion de la colonisation. Le Premier ministre, mis ainsi en minorité, a finalement voté le texte qui a été adopté à l'unanimité. Aux yeux de la communauté internationale, toutes les colonies quels que soient leurs statuts juridiques du point de vue israélien, sont illégales. Il existe parmi elles une centaine de colonies «sauvages», c'est à dire n'ayant pas obtenu toutes les autorisations nécessaires des autorités israéliennes. Dans le passé, les dirigeants israéliens s'étaient engagés auprès des États-Unis à les démanteler. Mais cette promesse est restée lettre morte. Hagit Ofran, une des dirigeantes de la Paix Maintenant, une ONG israélienne opposée à la colonisation, a dénoncé le vote. «C'est une honte, le gouvernement soutient une loi qui va permettre de confisquer des terres privées palestiniennes pour construire des colonies», a-t-elle affirmé à l'AFP. Selon elle, le projet de loi pourrait permettre de légaliser a posteriori quelque 2 000 maisons construites sur des terres privées appartenant à des Palestiniens.

États-Unis

Donald Trump veut apaiser mais reste ferme sur les dossiers-clés

Le président élu des États-Unis, Donald Trump, s'est montré très ferme sur plusieurs dossiers-clés de son agenda conservateur, comme l'immigration ou l'avortement, tout en essayant d'apaiser les craintes suscitées par son élection dans de larges pans de la société américaine, dimanche lors d'un long entretien télévisé. L'homme d'affaires, élu sur un discours populiste, a également cherché à établir une forme d'équilibre dans les premières nominations à son cabinet, en propulsant à deux postes-clés de son administration le président du parti républicain et son ancien directeur général de campagne, une personnalité très controversée. «N'ayez pas peur», a-t-il lancé aux milliers de manifestants qui le défient quotidiennement dans plusieurs villes des États-Unis, lors d'une interview à la chaîne CBS. Des milliers de personnes ont encore défilé à New York (nord-est) dimanche, après des dizaines de milliers samedi, à New York comme à Los Angeles (sud-ouest), et plusieurs milliers à Chicago (nord). Il a également condamné les actes de violence et de harcèlement contre des minorités (musulmans, noirs ou hispaniques) qui, selon l'opposition démocrate et des associations, se sont multipliés depuis son élection. «Je dirais (aux auteurs de ces agressions verbales ou menaces) ne faites pas ça, c'est terrible, parce que je vais réunifier ce pays», a-t-il expliqué, se tournant ensuite vers la caméra pour dire «arrêtez». Au cours de cet entretien, le président élu, qui prendra ses fonctions le 20 janvier, a confirmé qu'il nommerait à la Cour suprême des juges anti-avortement et favorables au port d'armes à feu. Voici ce qui va se passer. «Je suis pro-life (anti-avortement) et les juges seront pro-life», a-t-il dit. «Ils vont être très favorables au

deuxième amendement» de la Constitution, qui fait de la détention d'armes un droit pour chaque citoyen américain. Donald Trump va devoir nommer un juge à la Cour suprême car un siège est actuellement vacant. Mais il pourrait procéder au cours de son mandat à d'autres nominations en cas de décès ou de départ en retraite d'autres juges. La Cour suprême, dont le pouvoir sur les questions de société est déterminant, pourrait ainsi prendre une coloration très conservatrice. En revanche, le président républicain n'a pas l'intention d'oeuvrer à une remise en cause du mariage homosexuel. Il a rappelé que la Cour suprême avait statué sur le sujet. «C'est la loi (...) Cela me convient», a-t-il dit. Elu sur un programme populiste de rejet des élites, Donald Trump a annoncé qu'il renonçait à sa rémunération de président, qui se monte à environ 400 000 dollars par an, lui dont la fortune personnelle a été estimée par le magazine Forbes à 3,7 milliards de dollars. Au cours de cet entretien, dont des extraits ont été diffusés tout au long du week-end, Donald Trump est resté inflexible sur l'immigration, thème-clé de sa campagne mais aussi motif de profonde inquiétude pour des millions d'étrangers établis aux États-Unis. Il a fait part de son intention d'expulser jusqu'à 3 millions de clandestins. L'annonce a généré un couac avec la majorité républicaine. Interrogé sur la chaîne CNN, le chef de file des républicains à la Chambre des représentants, Paul Ryan, avait en effet assuré plus tôt dimanche que Donald Trump ne prévoyait pas de créer des équipes dédiées aux expulsions de clandestins et que la priorité restait la «sécurisation» des frontières. Donald Trump a réaffirmé qu'il bâtirait bien «un mur» à la frontière avec le Mexique

pour limiter l'immigration clandestine, mais qu'il pourrait être constitué aussi bien de béton que de «clôtures». Lors de cette première interview télévisée depuis son élection mardi dernier, il a montré une certaine flexibilité sur «Obamacare», la loi emblématique du mandat de son prédécesseur qui permet à tous les Américains d'avoir une assurance santé mais dont le fonctionnement est très critiqué. Elle pourrait être amendée, et non simplement abrogée. Après plusieurs jours de larges consultations, enfermé dans la Trump Tower à New York, Donald Trump a entamé le bal des nominations de sa future administration. Il a désigné le président du parti républicain Reince Priebus comme secrétaire général de la Maison-Blanche. Il s'agit d'un homme politique expérimenté qui orchestre toute l'administration du nouveau dirigeant populiste et servira de lien avec les élus et le parti, sorti divisé de la campagne. Mais il s'est aussi adjoint un «haut conseiller et chef de la stratégie» en la personne de Stephen Bannon, son directeur général de campagne, patron du site d'informations ultra-conservateur Breitbart News, qui entretient des liens avec des mouvements d'extrême droite européens. Dans le communiqué annonçant sa nomination dimanche, M. Priebus indique qu'il va «travailler à créer une économie qui marche pour tout le monde, à sécuriser nos frontières, à abroger et remplacer (la réforme de l'assurance santé) Obamacare et à détruire le terrorisme radical islamique». Le futur chef d'orchestre de la Maison-Blanche adopte ainsi une ligne plus dure que Donald Trump sur «Obamacare», qui a permis à 22 millions d'Américains supplémentaires d'avoir une couverture médicale.



Points chauds

Online

Par Fouzia Mahmoudi

Donald Trump ne cesse de le répéter depuis sa victoire, les réseaux sociaux constituent en grande partie la raison pour laquelle il a réussi, contre toute attente, à battre la candidate démocrate, pourtant grande favorite des médias et même des sondages. Et si le président républicain élu évoque les réseaux sociaux ce n'est pas par hasard, car en tant que candidat il n'a cessé de les utiliser, suscitant parfois même les moqueries de ses adversaires à la primaire républicaine. Non seulement sa méthode vient de prouver son efficacité, mais elle semble en bonne voie aujourd'hui d'être copiée par d'autres candidats à travers le monde. En effet, éviter les médias traditionnels et refuser les invitations des télévisions tout en se présentant comme «ostracisé» par une sphère médiatique hostile. Enfin, court-circuiter les journalistes en communiquant avec les internautes «sans filtre» sur les réseaux sociaux. Telle est, depuis plusieurs années, la stratégie de communication du Front national. Cette tactique adoptée outre-Atlantique par Donald Trump, avec le succès que l'on sait, reste plus que jamais celle de Marine Le Pen à l'approche de la présidentielle. Et elle semble, pour le moment, lui réussir. Avec 1,13 million de fans sur Facebook et 1,18 million de «followers» sur Twitter, la présidente du FN reste la figure politique la plus active sur le Net. À titre de comparaison, Nicolas Sarkozy affiche 976 058 «soutiens» sur Facebook et 1,45 million d'abonnés sur Twitter et François Hollande 975 090 «amis» sur Facebook et 1,79 million d'abonnés sur Twitter. Cette stratégie numérique très offensive de la formation frontiste lui permet de contourner ce qu'elle désigne comme «la caste» des journalistes ou «l'oligarchie». Cette technique de communication qu'elle partage avec Jean-Luc Mélenchon à l'autre bout de l'échiquier politique (505 624 amis sur Facebook, 891 000 abonnés sur Twitter) lui offre aussi et surtout la possibilité d'affirmer qu'elle entretient un dialogue «direct» avec les citoyens «en dehors du système». À l'origine de cette conversion numérique du FN, on retrouve Julien Sanchez, aujourd'hui maire de Beaucaire. C'est lui qui, dès 2004, a mis en place la communication «online» du Front et permis au FN d'afficher une longueur d'avance face à ses concurrents. David Rachline, sénateur-maire de Fréjus, a ensuite développé la cellule Web du parti qui compte aujourd'hui près d'une dizaine de salariés. Mais cette tactique a son revers. Elle nécessite de multiplier les publications pour «nourrir» les nombreux comptes des cadres du parti. Et pour ce faire, il faut alors s'en remettre aux militants. Ce qui conduit parfois à des débordements. Comme lorsqu'une tête de liste FN aux régionales insulte la mémoire de Pierre Mendès France. Ou lorsqu'une autre candidate se laisse aller à des délires racistes en comparant Christiane Taubira à un singe. Elle finira d'ailleurs par être condamnée par la justice. Mais Donald Trump aussi a eu son lot de dérapages et de faux pas qui au final n'ont pas entaché son parcours ni sa réussite. Marine Le Pen connaîtra-t-elle le même succès ? Et surtout les sondages sont-ils aussi faux en ce qui concerne ses chances de réussite que ceux concernant Trump ? Il ne reste plus qu'à attendre le premier tour de la présidentielle pour voir quel sera le score de la candidate frontiste et quelles sont ses véritables chances de victoire pour le second tour.

F. M.



Constantine

Le 14^e Dimajazz du 19 au 24 novembre

■ Le 14^e Festival international de musique jazz de Constantine, «Dimajazz», prévoit de renouer avec son public du 19 au 24 novembre avec un programme diversifié brassant plusieurs expériences musicales et différentes variantes du jazz, a-t-on appris auprès des organisateurs.

Par Adéla S.



Ce 14^e Dimajazz, prévu à la salle Ahmed-Bey, s'ouvrira avec un concert du collectif franco-écossais, «Celtic Social Club», présentant une adaptation de la musique traditionnelle celtique revisitée par des musiciens de divers horizons rock, jazz, blues, reggae ou encore

hip-hop, selon le programme de cette édition. La scène musicale algérienne sera représentée par Djamel Sabri et son emblématique groupe de rock «Les berbères» ainsi que par la formation constantinoise «Smoke» qui avait participé à plusieurs éditions du «Dimajazz Off» réservé à la nouvelle scène. De retour d'une tournée aux Etats-Unis, le

groupe «Ifrikya Spirit» qui propose une fusion entre les musiques de la région du Sahel et le diwan algérien avec des arrangements et influences jazz et reggae, se produira aussi sur scène. Le jazz africain aura également sa part dans la programmation de cet événement qui prévoit des concerts du chanteur et musicien malien Salif Keïta et celle du

bassiste sénégalais Aliou Wade qui présentera le projet «Havana Paris Dakar», fruit d'une rencontre musicale avec le pianiste cubain Harold Lopez-Nussa. Un autre projet de brassage musical méditerranéen, alliant jazz oriental et influence de musique andalouse, intitulé «Ziryab et nous» sera proposé au public constantinois par le band égyptien

«Cairo Jazz Station». La tradition des divas américaines du jazz sera également au programme avec la participation de la chanteuse Martha High, en plus de spectacles de jazz de composition du violoniste italien Luca Ciarla et du saxophoniste anglais Courtney Pine. Dans un registre plus contemporain le groupe français «No Jazz», baignant dans un univers de jazz moderne empreint de funk, de rock et de musiques du monde, assurera la soirée de clôture, avec les «Smoke». Rendez-vous incontournable du dimajazz depuis quelques années, le festival «Off», créé pour encourager les groupes locaux de différentes régions d'Algérie, ne sera pas au programme de cette année. Fondé en 2003 par l'association Limma, puis institutionnalisé en 2009, le Dimajazz a su rassembler les plus grands noms du jazz mondial à l'instar de l'Américain Boney Fields, du pianiste malien Cheick Tidiane Seck et du Nigérian Keziah Jones, tout en restant le rendez-vous culturel le plus attendu de Constantine totalisant une moyenne de 2 500 spectateurs par soir à sa dernière édition.

A. S./APS

Hommage de la Mosquée de Paris

Malek Chebel incarnait un islam «ouvert et moderne»

La Mosquée de Paris a rendu dimanche hommage à l'anthropologue des religions et psychanalyste algérien Malek Chebel, décédé dans la nuit de vendredi à samedi, qui incarnait «une vision ouverte et moderne» de l'islam. «Nous avons appris avec tristesse le décès, hier, à l'âge de 63 ans de Malek Chebel, anthropologue des religions et psychanalyste algérien, défenseur d'un "islam des lumières", qui incarnait une vision ouverte et moderne d'un islam respectueux de la laïcité», a indiqué la mosquée dans un communiqué signé

par son recteur Dalil Boubakeur, soulignant que le défunt avait «une démarche innovante, une lecture contextualisée des préceptes de l'islam et de la pratique religieuse». Dalil Boubakeur a estimé que sa disparition «soudaine» est une «grande perte» pour les musulmans de France, tout en présentant ses condoléances «attristées» à sa famille, à ses proches, à ses nombreux amis et à «tous ceux qui se retrouvaient dans sa pensée». «Traducteur du Coran, très proche de la Mosquée de Paris, il avait notamment publié "L'Islam

et la Raison" ou encore "L'Islam en 100 questions"», a-t-il rappelé, relevant que «sa pensée religieuse, héritée des penseurs musulmans modernes d'Algérie tels Mohamed Arkoun, Malek Bennabi, Abdelhamid Ben Badis et les Oulama musulmans, a ouvert une voie de dialogues et d'échanges fructueux entre la culture française qu'il maîtrisait et la tradition humaniste de l'Islam du Maghreb qu'il voulait faire connaître». Né en 1953 à Skikda, le penseur et anthropologue des religions, Malek Chebel, qui a entamé son cursus universitaire

en Algérie avant de poursuivre ses études à Paris, était connu pour sa réflexion sur l'islam et pour être l'auteur du concept «l'islam des lumières». Il a écrit plusieurs livres dont «Dictionnaire des symboles musulmans», «Les cent noms de l'amour», «Sagesse d'Islam», «Dictionnaire encyclopédique du Coran», «Les enfants d'Abraham», «L'Islam expliqué», «L'Islam et la raison, le combat des idées» etc. Il est également l'auteur de plusieurs enquêtes et analyses ainsi que des articles de presse sur le l'islam et le monde musulman.

Racim C.

Tizi Ouzou

Lancement d'un concours de poésie révolutionnaire

Le bureau de wilaya de Tizi Ouzou de l'Association algérienne pour la littérature populaire lance un concours de poésie révolutionnaire en partenariat avec les directions de la culture et des moudjahidine et le musée régional du moudjahid, a-t-on appris

dimanche de son président. Placé sous le thème «L'amour de la patrie», le concours vise à préserver la poésie révolutionnaire tout en contribuant à la transmission de l'histoire de la révolution de Libération nationale aux jeunes générations, a précisé Saïd

Fellag. C'est aussi une aubaine pour les jeunes poètes pour s'inspirer des anciennes générations et inclure dans les thèmes de leurs œuvres l'aspect patriotique et révolutionnaire qui fait actuellement défaut dans une majorité de la production poétique moderne, a-t-il signalé. La participation est ouverte à tous les poètes algériens et les œuvres doivent être déposées au niveau du musée du moudjahid de Tizi Ouzou ou envoyer par mail à l'adresse de l'association, a affirmé M. Fellag, indiquant que le dernier délai de dépôt des candidatures est fixé pour le trois décembre prochain. La cérémonie de remise des prix aux lauréats de cette première édition du concours de poésie révolutionnaire qui s'inspire du concours national initié par la même association, aura lieu le 11 décembre prochain au niveau du musée, à l'occasion de la commémoration du 56^e anniversaire des événements du 11 décembre 1960, a-t-il ajouté.

G. Y.

Thessalonique

Alexandre d'or pour le film hongrois «Roues Libres» d'Attila Till

LE FILM «Roues Libres» (Tiszta Szivvel), du Hongrois Attila Till, s'est adjugé dimanche soir l'Alexandre d'or du meilleur long métrage au 57^e festival du film de Thessalonique (Grèce), et le prix du meilleur acteur pour son trio d'interprètes. Ce prix Theo Angelopoulos récompense une comédie d'action dont les héros en fauteuil roulant retrouvent le goût à la vie en se rencontrant, avant de se mettre au service de la mafia locale. Les interprètes des trois héros du film, Zoltan Fenyvesi, Szabolcs Thuróczy et Adam Fekete, se partagent le prix du meilleur acteur. Le festival de Thessalonique, rendez-vous international de la cinéphilie dans la capitale du nord de la Grèce, est dirigé depuis cette année par Elise Jalladeau, ancienne attachée culturelle à l'ambassade de France de 2010 à 2014. Par ailleurs, le prix Fipfresci de la Critique, sous la présidence du Norvégien Aleksander Huser, a été attribué au film britannique «Lady Macbeth» de William Oldroyd, pour les films de la compétition internationale, et à «Amerika Square» de Yannis Sakaridis pour les films de la section grecque.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Opéra d'Alger
Du 30 novembre au
4 décembre :

Festival International de
musique symphonique.
Salle Ibn Khaldoun Alger
Du 18 novembre jusqu'au 1^{er}
décembre :

Projection du film «Inferno»,
l'adaptation de l'œuvre de Dan
Brown («Da Vinci Code»,
«Anges et Démons»).

Musée national du Bardo

Jusqu'à la fin de l'année :

Exposition «L'Algérie dans la

préhistoire. Recherches et

découvertes récentes».

Constantine

Du 19 au 26 novembre :

Festival international

Dimajazz.

Salle Ibn Zeydoun de

Riadh El-Feth

Jeudi 17 novembre à 19h :

Concert de Zahia Benzengli

à l'occasion de la sortie de l'al-

bum «Florilège andalou».

Galerie Ezzou'art du

Centre commercial & de lo-

sirs de Bab-Ezzouar (Alger)

Jusqu'au 24 novembre :

Exposition «Un moment de vie»

de l'artiste plasticien Mahmed

Irki.

Bibliothèque nationale (El-

Hamma, Alger)

Jusqu'au 15 novembre :

Exposition «Gravures de El

Quijote», à l'occasion de l'an-

née Miguel Cervantès en

Algérie.

Galerie Asselah (39, rue

Asselah-Hocine, Alger)

Jusqu'au 17 novembre :

Exposition de peinture par

Asma Mebarki.

Coup-franc direct

L'aveu d'impuissance !

Par Mahfoud M.

Le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, demande maintenant à se détourner du Mondial et à oublier la dernière contre performance des éliminatoires face au Nigeria pour se focaliser sur la CAN qui aura lieu dans deux mois au Gabon. C'est en somme une déclaration sage qui devrait atténuer la pression née de cette défaite qui a perturbé et déçu tout le monde, surtout que les supporters pensaient qu'une qualification au prochain Mondial était encore possible. Mais à bien regarder, c'est en fait un aveu d'impuissance, puisqu'il affirme implicitement que la qualification n'est plus possible et qu'il faudrait passer à autre chose. Raouraoua ne dit pas, pourtant, pourquoi on en est arrivé là et quelles sont les raisons de cette déconvenue alors que tout le monde sait que le patron de la FAF est pour beaucoup dans cet échec en raison des changements à la tête du staff technique et à la mauvaise préparation de ce rendez-vous. Cette fois encore, l'Algérie fait l'impasse sur les dates FIFA, alors que les championnats européens sont à l'arrêt et que le sélectionneur national pouvait bien programmer un match amical pour travailler les erreurs, les corriger et bien connaître le groupe, lui qui vient seulement d'arriver à la tête de cette sélection. **M. M.**

Coupe d'Algérie (32^{es} de finale)

MOB-NAHD, CSC-ASMO et JSMB-USMB, les chocs

LE TIRAGE au sort des 1/32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie de football qui s'est déroulé dimanche à Alger a donné lieu à de belles affiches entre MO Béjaïa-NA Hussein-Dey, CS Constantine-ASM Oran et JSM Béjaïa-USM Blida. Le tirage au sort, effectué à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Aïn-Bénian (Alger), a vu la présence du ministre de la Jeunesse et des Sports, El Hadi Ould Ali, du président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, et les présidents de clubs qualifiés aux 32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie. *«C'est un match qu'il faut prendre très au sérieux face à une équipe du NAHD habituée à jouer les premiers rôles en Coupe. Nous avons l'avantage de recevoir sur notre stade, ce qui est très important dans ce genre de rencontres. On va jouer nos chances à fond et faire le maximum pour arracher la qualification»*, a déclaré, le nouveau président du MOB, Farid Hassissen. Le CS Constantine qui traverse une période difficile, aura l'occasion de se réconcilier avec son public à l'occasion de son match face à l'ASM Oran, mais la tâche des Sanafirs ne sera guère facile face aux Oranais. *«C'est une rencontre entre deux équipes qui se connaissent très bien. On va essayer de faire le maximum face à un spécialiste de la Coupe. Notre premier objectif reste le retour parmi l'élite, mais dans ce genre de matches tout est possible»*, a déclaré le président de l'ASM Oran, Mohamed El Morro. Le tirage au sort de la Coupe d'Algérie 2016 a donné lieu également à une affiche entre anciens pensionnaires de Ligue 1, à savoir JSM Béjaïa, leader actuel de Ligue, et USM Blida qui occupe la 3^e place du classement. Le DRB Tadjenanet qui occupe la dixième place du classement de Ligue 1 avec 12 petits, se déplacera à Bordj Bou-Arreridj pour affronter l'équipe locale, une rencontre qui sera peut-être synonyme de déclic pour les protégés de l'entraîneur Boughrara. Le vainqueur de la dernière édition, le MC Alger, a hérité d'un club de division amateur, à savoir l'OM Arzew. Le champion d'Algérie 2015-2016, l'USM Alger devra passer ce cap sans difficulté devant l'équipe du NT Souf (Inter-Régions). Les rencontres des 32^{es} de finale se dérouleront les 25 et 26 novembre sur le terrain du club tiré en premier.

Résultats du tirage au sort des 32^{es} de finale :

1. ES Sétif (Ligue 1) - SCM Oran (Amateur)
2. CRB Ain-Fekroun (Ligue 2) - O.Médéa (Ligue 1)
3. CS Constantine (Ligue 1) - ASM Oran (Ligue 2)
4. CAM Skikda (Régionale) - ES Guelma (Amateur)
5. RC Relizane (Ligue 1) - ES Mostaganem (Amateur)
6. RC Kouba (Amateur) - USM Bel-Abbes (Ligue 1)
7. USM Alger (Ligue 1) - NT Souf (Inter-Régions)
8. AS Bordj Ghedir (Inter-Régions) - CR Belouizdad (Ligue 1)
9. JSM Bejaïa (Ligue 2) - USM Blida (Ligue 2)
10. A.Sidi Mahdi (Régionale) - MC Saida (Ligue 2)
11. US Chaouia (Amateur) - IRB Lahdjar (Inter-Régions)
12. US Beni Douala (Amateur) - NR Bouchegouf (Régionale)
13. CRB Hennaya (Inter-Régions) - Représentant du Sud-Ouest
14. WAB Tissemsilt (Inter-Régions) - JS Kabylie (Ligue 1)
15. IS Tighenif (Inter-Régions) - E.Sour-Ghozlane (Régionale)
16. USM Annaba (Amateur) - US Biskra (Amateur)
17. DRB Staoueli (Régionale) - IRB El Kerma (Inter-Régions)
18. Nasr El-Fedjoudj - IRBAE Hadjar (Saida/Régionale)
19. MO Bejaïa (Ligue 1) - NA Hussein-Dey (Ligue 1)
20. CA Batna (Ligue 1) - JS Azazga (Inter-Régions)
21. JSB Sidi Bouaziz (Régionale) - ASO Chlef (Ligue 2)
22. ORB Oued Fodda (Inter-Régions) - Paradou AC (Ligue 2)
23. MC Alger (Ligue 1) - OM.Arzew (Amateur)
24. USM Khenchela (Amateur) - EC Oued Smar (Régionale)
25. NC Magra (Amateur) - JS Saoura (Ligue 1)
26. RCB Oued R'hiau (Amateur) - ES Bouakal (Inter-Régions)
27. FCB Frenda (Inter-Régions) - HB Chelghoum Laid (Amateur)
28. MB Oued Sly (Inter-Régions) - USM Harrach (Ligue 1)
29. MC Oran (Ligue 1) - MC El-Eulma (Ligue 2)
30. ES Berrouaghia (Inter-Régions) - US Tebessa (Amateur)
31. CABB Arreridj (Ligue 2) - DRB Tadjenanet (Ligue 1)
32. CRB El-Milia (Régionale) - MB Rouissat (Amateur).

Ligue 1 Mobilis (11^e j)

Le MCA rejoint l'USMA et le MCO en tête

■ Le Mouloudia d'Alger a rejoint l'USM Alger et le MC Oran en tête du classement, à la clôture de la 11^e journée de la Ligue 1 Mobilis, suite à son succès, dimanche soir, face au CS Constantine sur le score de (2/1).



Les Vert et Rouge se portent bien

Par Mahfoud M.

Ce match qui a été décalé en raison de la programmation du match Libye-Tunisie pour le compte des éliminatoires du Mondial au stade de Bologhine s'était donc joué au stade du 5-Juillet et a drainé la grande foule, surtout que l'enjeu était de taille pour le Doyen auquel un succès était synonyme de place de leader. Pourtant, ce seront les visiteurs qui ouvriront le score les premiers à la 34' par le Malgache Manucho qui bénéficiait d'une faute en défense pour ouvrir la marque et trouver la faille. Cela n'a pas pour autant inquiété les

Vert et Rouge qui sont sortis de leur cocon et se sont lancés dans des attaques rapides qui ont été payantes. Ainsi, Belkaroui remettra les pendules à l'heure dans les temps morts de la première mi-temps et plus précisément à la 45'+2. Ce but a transcendé le Mouloudia qui a continué à pousser en deuxième période surtout avec les changements effectués par le coach, Kamel Mouassa, qui ont été justes. Le Doyen des clubs algériens a donc réussi à ajouter une seconde réalisation à la 56', par l'intermédiaire du défenseur, Brahim Bedbouda. Le score s'arrêtera là, malgré les tentatives du MCA d'ajouter d'autres buts. Ce

succès est très précieux pour le Mouloudia d'Alger puisqu'il lui permet de prendre la première place en compagnie du duo, USMA-MCO avec un total de 20 points, ce qui est une excellente opération pour le club algérois qui avait pourtant traversé une période difficile ayant conduit à la démission de l'entraîneur, Djamel Menad, qui n'en pouvait pas de la pression exercée sur lui et a jeté l'éponge. Le Doyen pourrait même conforter sa position s'il réussit à l'emporter lors de son prochain match en retard qu'il jouera face au MOB et qui reste décisif dans la course pour une place honorable. **M. M.**

Equipe nationale

Raouraoua appelle à oublier le Mondial

Le président de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Raouraoua, a indiqué, dimanche soir à Alger, qu'*«il faudrait maintenant penser à la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2017) au Gabon qui constitue un objectif pour les Verts»*. *«Nous devons oublier la défaite face au Nigeria et les éliminatoires du Mondial-2018 en Russie et penser à ce qui est très proche, à savoir la CAN-2017 au Gabon. C'est un challenge très intéressant pour notre équipe nationale*

qui jouera ses chances à fond et pourquoi pas revenir avec le trophée à Alger», a déclaré à la presse Mohamed Raouraoua, en marge du tirage au sort des 32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie de football. La sélection algérienne de football s'est inclinée samedi à Uyo face au Nigeria (3-1), lors de la 2^e journée (Gr. B) des éliminatoires du Mondial-2018 en Russie. *«Le football n'est pas une science exacte. Qui aurait cru que le Cameroun allait perdre deux points sur son stade devant la*

Zambie. Nous devons penser à l'avenir proche et corriger les lacunes dont souffre le groupe. Les éliminatoires devront reprendre chemin le mois de septembre et nous avons 4 matches à disputer. D'ici là, nous aurons une meilleure sélection avec beaucoup plus de moyens», a-t-il dit. Lors de la phase finale de la CAN-2017 au Gabon (14 janvier-5 février), la sélection algérienne évoluera dans le groupe B en compagnie du Sénégal, de la Tunisie et du Zimbabwe.

Boxe/mondiaux-2016 (juniors)

Sept Algériens présents à Saint-Petersbourg

LA SÉLECTION algérienne masculine de boxe juniors prendra part aux championnats du monde de la catégorie, prévus du 17 au 26 novembre à Saint-Petersbourg (Russie), avec sept boxeurs, a-t-on appris dimanche auprès de la Fédération algérienne de boxe (FAB). Conduite par le staff technique composé du trio Ouhib Mourad, Ahmed Boubekri et Dine Ahmed, la délégation algérienne s'envolera aujourd'hui pour la Russie pour prendre part à cet événement mondial qui verra la participation de 417 boxeurs de 75 pays dont l'Algérie. *«Parfaitement conscients du haut niveau de ce tournoi qui verra la participation du gratin mondial de la discipline, nos représentants ne se font pas d'illusion. Ils comptent donner le meilleur d'eux-mêmes sur le ring»*, a déclaré le porte-parole de la FAB, Fazil Ferhat. Pour le même responsable, le rendez-vous russe constitue une opportunité pour les jeunes boxeurs algériens afin d'acquies de l'expérience et se mesurer aux grands pugilistes. L'équipe nationale masculine des juniors sera présente avec sept boxeurs : Tabi Adel, Messaoudi Taoufik, Aguerssif Yanis, Messaouche Samir, Ziani Yanis, Tarzoult Walid et Ghassouli Lounes. Pour préparer au mieux cet événement, les boxeurs algériens ont effectué une série de stages en Algérie et à l'étranger, dont le dernier qui a pris fin samedi à Nancy (France). Selon le programme de compétition établi par l'Association internationale de boxe (AIBA), les tours préliminaires auront lieu du 17 au 22 novembre, les quarts de finale le 23 novembre, les demi-finales le 25 novembre et les finales le 26 novembre.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Tlemcen

Saisie de 45 000 pétards

LA POLICE judiciaire de la Sûreté de wilaya de Tlemcen a opéré, la semaine dernière, la saisie d'environ 45 000 unités de produits pyrotechniques, a-t-on appris, dimanche, de la cellule de communication de ce corps de sécurité. Cette saisie a été opérée suite à l'exploitation d'informations faisant état d'une grande quantité de pétards et feux d'artifice acquise par des personnes à Tlemcen par le biais d'un réseau de contrebande, dans le but de l'écouler à l'occasion de la célébration du Mawlid Ennabaoui, selon la même source. Les éléments de la police judiciaire ont pu identifier un buraliste suspect dont le local et le domicile ont été perquisitionnés sur décision du parquet, permettant la découverte du stock de la marchandise prohibée de fabrication étrangère. Le propriétaire de la marchandise a été présenté devant le procureur de la République qui l'a mis en examen. Par ailleurs, les services du poste de surveillance des douanes de Honaine ont opéré, dimanche, la saisie de 9 quintaux de déchets de cuivre lors d'un barrage de contrôle dressé sur le chemin reliant Sidi Cherif à Remchi, selon la cellule de communication de la direction régionale des douanes de Tlemcen. Cette marchandise a été découverte à bord d'un camion, selon la même source qui a signalé que l'opération a permis d'appréhender deux personnes, déférées devant la justice. La valeur de la marchandise et du moyen de transport saisis est estimée à 370 000 DA et l'amende douanière à 3,7 millions DA. Ghani Y.

Dans plusieurs wilayas de l'Est

Saisie de 7 pièces archéologiques et de statuettes romaines

SEPT PIÈCES archéologiques ainsi que des statuettes datant de l'époque romaine ont été saisies, depuis janvier dernier, dans plusieurs wilayas de l'Est du pays, a-t-on appris, dimanche, du responsable de la cellule régionale de la protection des propriétés culturelles et historiques relevant du groupement territorial de la Gendarmerie nationale à Souk Ahras. Ces pièces archéologiques étaient destinées à la contrebande, a précisé Adel Kerouaz, détaillant que les saisies englobaient, entre autres, une statuette de 16 cm pesant 1,8 kg, représentant un ange en métal, et une autre en bronze, mesurant 16 cm et représentant un guerrier grec, saisie dans la commune d'El Hammamet à Tébessa. Les éléments de la même cellule, dont la compétence

territoriale s'étend aux wilayas de Tébessa, Guelma, Annaba, El Tarf, Oum El Bouaghi et Souk Ahras, ont également récupéré quatre statues de diverses tailles, fabriquées en cuivre, suite à des informations confirmant une tentative de contrebande à Oum El Bouaghi, a-t-on encore souligné. Huit individus ont été arrêtés lors de ces saisies, a encore indiqué la même cellule, précisant que quatre des personnes appréhendées ont été placées en détention préventive. Par ailleurs, M. Kerouaz a souligné la découverte de plusieurs pièces archéologiques, dont une œuvre d'art dans la commune d'Aïn El Karma (El Tarf) ainsi que deux chaînes fabriquées en cuivre et en métal dans la commune d'Ouled Hamla (Oum El Bouaghi), dans un chantier de construction. Farida S.

Boumerdès

Neutralisation d'une bande de falsificateurs de cartes professionnelles

UNE BANDE d'escrocs, composée de trois individus, dont la tête pensante usurpait l'identité de personnalités et cadres militaires et de l'Etat, en falsifiant des cartes professionnelles des ministères de la Défense nationale (MDN) et de l'Intérieur et des Collectivités locales, a été neutralisée, dernièrement, par les services de la Sûreté nationale à Boumerdès, a-t-on appris, dimanche, auprès de ce corps sécuritaire. Selon cette source, le chef de cette bande (32 ans et originaire de Mila) s'appropriait l'identité d'un général-major de l'Armée, et d'un cadre supérieur de la présidence et du ministère de l'Intérieur, en faisant usage de faux documents, dont de fausses cartes professionnelles du MDN et du ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales. Cette bande a escroqué des dizaines de personnes à travers les wilayas d'Alger, Jijel, Boumerdès et Blida, est-il ajouté. Sa mise hors d'état de nuire a été possible grâce à des informations sur le chef de la bande. L'enquête

menée sur la base de ces informations a permis son arrestation au niveau d'un café de la ville de Boumerdès, en compagnie de deux jeunes gens de la même ville. Sa fouille a permis la découverte en sa possession de deux permis de conduire portant son

nom, en plus de plusieurs cartes professionnelles, diplômes et documents officiels falsifiés. L'accusé principal dans cette affaire faisait croire à ses victimes qu'il avait le pouvoir d'intervenir en leur faveur au sein de nombreux organismes administratifs,

en contrepartie d'importantes sommes d'argent. Présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Boumerdès, le mis en cause a été placé en détention au centre pénitentiaire de Tidjelabine, au moment où ses deux acolytes ont bénéficié de citations directes à comparaître. Anis Ch.

rencontre a été couronnée par la signature d'un accord qui consiste à échelonner le versement de ces indemnités sur une période de six mois. La première tranche sera perçue par la quarantaine des 280 travailleurs concernés par ce problème d'ici la fin du mois de novembre courant. A la faveur de cette décision, l'Eniem devrait consacrer pour cette opération un montant global de 70 milliards de centimes pour les quelque 450 retraités attendus d'ici la fin de l'année en cours. A rappeler que depuis le 10 octobre dernier, les travailleurs partis en retraite, dont ceux de l'année 2015, observaient quotidiennement des sit-in pour réclamer leurs indemnités.

H. M.

Ahl Laksar (Bouira)

20 ans de prison pour l'assassin du chanteur Lili

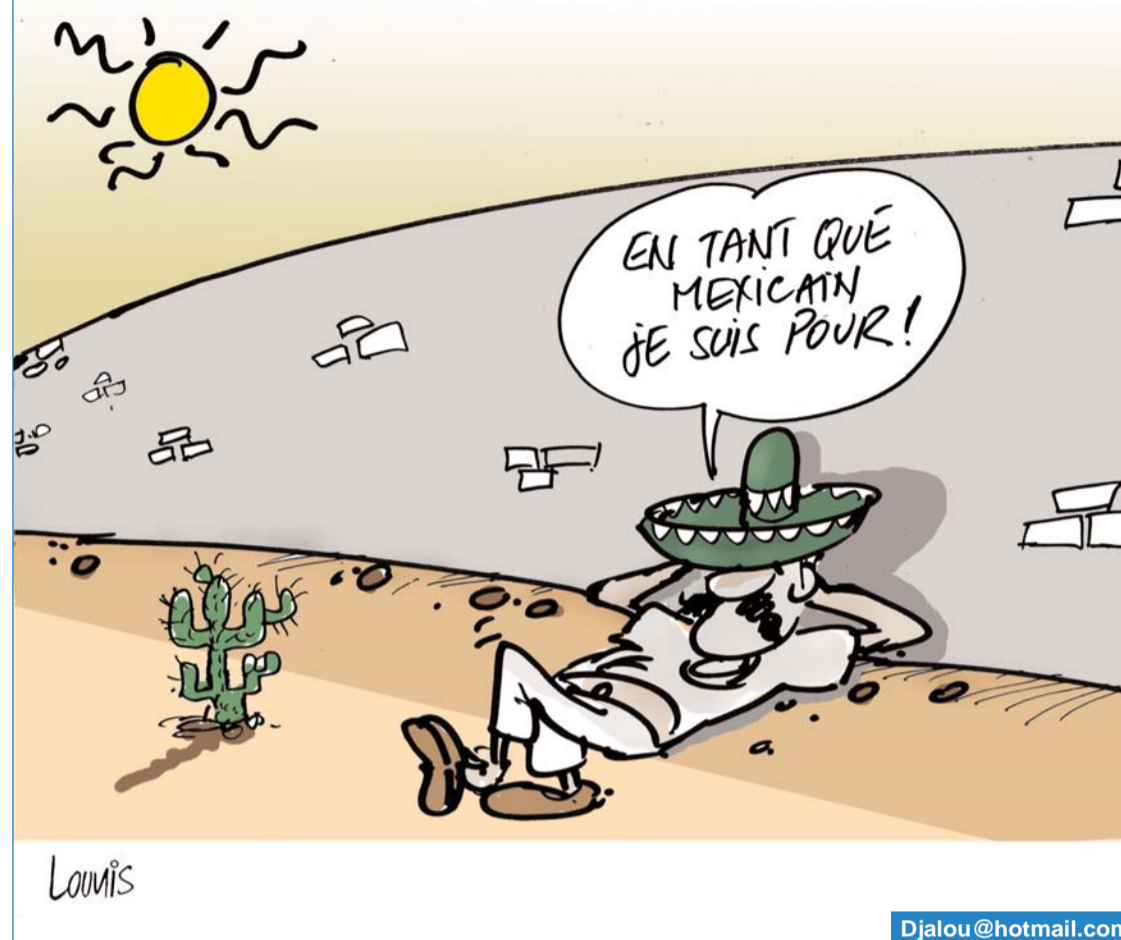
UNE PEINE de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende de 100 000 DA a été prononcée à l'encontre d'un individu originaire de la commune d'Ahl Laksar (Bouira) pour l'assassinat, en septembre 2014, d'un chanteur local dit Lili, a-t-on appris hier de source judiciaire. Il serait impliqué dans cet homicide volontaire dont le verdict a été rendu dimanche par la cour de Bouira, a précisé la même source à l'APS. Cet individu a dit reconnaître les faits qui lui étaient reprochés, à savoir l'homicide volontaire avec préméditation, selon la même source. Il a justifié son acte ignoble par le fait d'avoir «réglé une affaire de mœurs», argument qui n'a pas changé la décision du juge qui a rendu le verdict en rejoignant la demande du procureur général, a indiqué la source. Pour sa part, la famille de la victime (Hamichi Mourad, dit Lili), un chanteur amateur local, s'est dit «soulagée» d'apprendre cette condamnation, tombée après plusieurs mois d'enquête et d'attente. Hania T.

Seddouk

Un individu arrêté pour séquestration

UN INDIVIDU a été arrêté ces derniers jours pour séquestration d'une personne dans un garage à Seddouk. Il s'agit de K.Y., 25 ans, ayant des antécédents judiciaires. Ce dernier a au départ agressé verbalement et menacé un citoyen, en l'occurrence A.F., âgé de 42 ans. Ce dernier a déposé plainte contre son agresseur qui n'a pas hésité à le guetter pour l'attaquer avec un câble électrique et le séquestrer dans son garage. Ayant constaté la disparition de son frère A.F. vers 1h du matin, A.H. a décidé d'informer les services de sécurité qui ont immédiatement lancé les recherches et découvert la victime, blessée et couverte de sang, dans le garage de son bourreau. Elle a été évacuée par la Protection civile vers le centre de santé de la localité où elle a été prise en charge. Le mis en cause a été arrêté pour séquestration, coups et blessures volontaires et présenté devant le parquet d'Akbou qui l'a placé sous mandat de dépôt. H. C.

Trump veut construire un mur à la frontière avec le Mexique



Loumis

Djalou@hotmail.com

Tizi Ouzou / Départ en retraite des travailleurs de l'ENIEM

Début de versement des indemnités avant fin novembre

■ A la faveur de cette décision, l'ENIEM devrait consacrer pour cette opération un montant global de 70 milliards de centimes pour les quelque 450 retraités.

Par Hamid Messir

La direction générale de l'Entreprise nationale des industries électroménagères (Eniem) de Oued Aïssi (Tizi Ouzou) a pris la décision de verser les indemnités de départ à la retraite récla-

mées par des travailleurs de l'entreprise à partir du mois de novembre courant.

La décision a été prise lors d'une réunion de travail tenue en fin de semaine écoulée entre les représentants des retraités et le P-DG du groupe Elec-El-Djazaïr auquel l'Eniem est affiliée. Cette

rencontre a été couronnée par la signature d'un accord qui consiste à échelonner le versement de ces indemnités sur une période de six mois. La première tranche sera perçue par la quarantaine des 280 travailleurs concernés par ce problème d'ici la fin du mois de novembre courant. A la faveur de cette décision, l'Eniem devrait consacrer pour cette opération un montant global de 70 milliards de centimes pour les quelque 450 retraités attendus d'ici la fin de l'année en cours. A rappeler que depuis le 10 octobre dernier, les travailleurs partis en retraite, dont ceux de l'année 2015, observaient quotidiennement des sit-in pour réclamer leurs indemnités.

H. M.